

BQ
6627
.G26



UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE PARIS

GOTTSCHALK

MOINE D'ORBAIS

OU LE

COMMENCEMENT DE LA CONTROVERSE

SUR LA PRÉDESTINATION AU IX^e SIÈCLE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS

Pour obtenir le grade de bachelier en théologie

et soutenue publiquement le Vendredi 6 Janvier 1888, à 4 heures

PAR

FRÉDÉRIC-J. GAUDARD

SAINT - QUENTIN

IMPRIMERIE J. MOUREAU ET FILS, 8, GRAND'PLACE

—
1887

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

EXAMINATEURS DE LA SOUTENANCE :

MM. A. JUNDT, *Président de la soutenance.*

JUNDT,
SABATIER, } *Examineurs.*
STAPFER.

*La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières
du Candidat.*

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA.

OCT 23 1931

105

842

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

INTRODUCTION

La lutte, qui avait éclaté au cinquième siècle sur la question du libre arbitre de l'homme, s'était terminée, semble-t-il, par le triomphe de l'Augustinisme. On put croire un moment que les synodes de Carthage (418) et d'Orange (529) feraient prévaloir les idées de saint Augustin. Mais il n'en fut rien : les idées semipélagiennes s'introduisirent de plus en plus dans l'Église et en particulier dans la Gaule méridionale avec Cassien. La doctrine de ce moine, attribuant une part à l'homme dans son salut, et montrant en même temps la nécessité de l'intervention de la grâce divine, devait nécessairement gagner les esprits. La Gaule fut un pays particulièrement favorable au semipélagianisme : les synodes d'Arles et de Lyon le sanctionnent en 475 par l'organe de Faustus, évêque de Riez, qui écrivit alors son livre. *De gratia et humanæ mentis libero arbitrio*. Un certain Lucidus, qui avait soutenu l'idée d'une double prédestination, fut obligé de rétracter ses erreurs (1).

Le livre de Faustus de Riez devait amener une réaction en faveur de l'Augustinisme modéré ; on voit les évêques Avitus de Vienne et Césaire d'Arles s'en faire les défenseurs, et en 529 les synodes d'Orange et de Valence lui assurent la victoire sur le semipélagianisme. Cette tendance de l'Église du bassin du Rhône à rester fidèle

(1) La plupart de ces renseignements sont tirés de l'article *Pélagianisme et Semipélagianisme*, par M. Jundt, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, tome X, page 407.

BQ
6627
.G26

à la doctrine d'Augustin est importante à remarquer. Nous verrons ces mêmes tendances se reproduire au neuvième siècle, au moment où s'ouvre la « controverse » sur la prédestination.

On peut se demander pourquoi les grandes controverses qui mirent aux prises Augustin et Pélage, ne trouvèrent point d'écho en Gaule. Une pareille question mérite d'être examinée.

Si ces grandes discussions ont éclaté en Orient, c'est que l'Eglise avait déjà derrière elle un long passé ; l'Eglise franque au contraire était jeune : la conversion de Clovis au christianisme avait été plutôt une affaire politique ; le roi des Francs, en se faisant baptiser par saint Remi, comprenait qu'il se conciliait ainsi les sympathies du clergé gallo-romain ; il voyait en lui un puissant auxiliaire pour réaliser ses vues ambitieuses. Mais la nation franque elle-même était loin d'être pénétrée par les idées chrétiennes ; il fallait encore maintes années pour que l'influence du christianisme se fît sentir sur cette race encore grossière et remplie de superstitions. Les circonstances d'ailleurs ne devaient point favoriser le développement de la vie morale et religieuse. En effet, de nouvelles invasions barbares sont survenues ; les guerres continuelles et surtout cette rivalité de l'Austrasie et de la Neustrie, marquée par les crimes de Brunehaut et de Frédégonde, ont bouleversé l'Eglise franque qui cherchait à se constituer ; les plaintes de Grégoire de Tours à ce sujet sont restées célèbres. Le saint évêque se plaint de la barbarie de son temps, et déplore l'abandon de l'étude des lettres (1).

Sous Charles Martel, la situation de l'Eglise aurait dû, semble-t-il, s'améliorer ; les discordes intestines sont terminées ; la victoire de ce prince sur les Sarrasins, où toute la Gaule chrétienne lutte contre l'invasion arabe, nous prouve que l'unité commençait à se faire dans la nation. Cependant l'Eglise, loin de se fortifier, recevra, sous Charles Martel, de cruelles atteintes : les bénéfices ecclésiastiques distribués par ce prince à ses leudes, introduiront le désordre et la mondanité dans le clergé, qui souffrira longtemps de la corruption apportée par cet élément laïque.

(1) Voir à ce sujet Hauréau, *La Philosophie scolastique*, Paris, 1872, tome I, page 3.

Ce fut seulement sous la sage et ferme direction de Charlemagne que l'Église franque arriva à se constituer; la sollicitude constante de ce prince pour les lettres provoqua un réveil de l'esprit théologique. On se mit à étudier les questions plus sérieusement : aussi assistons-nous à la naissance des premières controverses théologiques. Les discussions sur les images et sur l'adoptianisme datent de cette époque. Délivré du souci matériel et des graves préoccupations que causaient les dissensions intérieures, l'esprit franc a pu se retrouver lui-même; il a voulu se rendre compte de ce qui était à la base de ses croyances. Ces controverses marquent donc une période d'activité théologique assez grande, une époque de prospérité pour l'Église.

Après Charlemagne commence le démembrement de l'empire carlovingien. Ce serait commettre une grave erreur que de comparer cette période qui embrasse les règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve jusqu'à l'avènement de Hugues Capet, à la décadence de la race mérovingienne après Dagobert. Qu'il y ait eu affaiblissement du pouvoir royal, on ne saurait le nier. Les traités de Mersen et de Kiersy affaiblissent la royauté au profit des nobles; le traité de Verdun, qui partage l'empire de Charlemagne en trois grands royaumes, prouve un abandon complet de cette grande idée que Charlemagne avait conçue, de fonder un grand empire chrétien. Mais tandis que sous les derniers rois mérovingiens la décadence est complète, les successeurs de Charlemagne ne sont point des rois « fainéants ». Sans doute ils ne montrent point la même énergie que leur aïeul, mais ce sont des princes intelligents, s'occupant avec passion de toutes les affaires ecclésiastiques; les grands théologiens de l'époque leur dédient leurs écrits; dans toutes les graves discussions qui intéressent l'Église, on les voit jouer un rôle prépondérant; ils dirigent eux-mêmes les conciles, prennent part aux débats. Charles le Chauve en particulier était un véritable théologien; il aimait à discuter des points difficiles de métaphysique; les problèmes ardu de la théologie ne le laissaient point indifférent; il composa même des poésies religieuses qui prirent place dans les liturgies de l'Église franque (1).

(1) B. Mullinger. *The schools of Charles the Great, and the restoration of education in the ninth century*, London, 1877, page 160.

Sous de pareils princes, l'Église franque ne pouvait que prospérer ; on pourrait même dire qu'en prenant en main la cause de Louis le Débonnaire contre ses fils, elle ne fit que s'acquitter d'une dette de reconnaissance envers ce prince qui avait tant fait pour elle. A cette époque, les rois francs n'ont pas de défenseurs plus zélés que les métropolitains ; ces prélats sont les véritables soutiens de la royauté ; ils la défendent contre les empiétements du pontife romain qui cherche à réaliser pour son compte la grande idée de Charlemagne. L'abaissement des métropolitains, amené par l'introduction du code pseudo-isidorien, amènera en même temps l'abaissement de la royauté franque au profit de l'évêque de Rome.

Les règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, s'ils marquent donc un affaiblissement du pouvoir royal, n'ouvrent point une ère de décadence pour l'Église ; bien au contraire l'impulsion donnée par Charlemagne aux études théologiques, continue sous ses successeurs. Dans tous les couvents, on s'occupe avec ardeur de commenter les Écritures, d'interpréter les ouvrages des Pères, et d'approfondir certaines questions théologiques ; et pour ne mentionner ici que les grands noms, citons : Amalarius de Lyon, Jonas d'Orléans, Ratramne de Corbie, Raban Maur de Fulda, saint Remi de Lyon, Hinkmar de Reims, etc... Les papes, loin de chercher à étouffer cette activité littéraire, la stimulent et l'encouragent par leurs bulles. Pascal I, au concile du Latran en 824, ordonne aux évêques de s'occuper de *lectiones* et d'*orationes*. Eugène II, en 826, au synode de Rome, ordonne dans un canon devenu fameux de créer une école dans chaque archevêché, et de former des maîtres chargés d'enseigner « assidûment » les belles-lettres et les arts libéraux (1).

Les princes eux-mêmes favoriseront le développement des études théologiques. En 836, au second concile d'Aix-la-Chapelle, réuni par ordre de Louis le Pieux, un canon exigera de tout évêque la

(1) Le canon de ce synode mérite d'être cité entièrement. Il se trouve dans les *Saneros. Concilia* de Labbe et Cossart, tome VIII, page 112, canon 34 : *De quibus locis ad nos refertur non magistros, neque curam inveniri pro studio litterarum. Idcirco in universis episcopis, subjectisque plebibus et aliis locis in quibus necessitas occurrerit, omnino cura et diligentia habeatur, ut magistri et doctores constituentur, qui studia literarum, liberaliumque artium ac sancta habentes dogmata, assiduè doceant, quia in his maximè divina manifestantur atque declarantur mandata.*

connaissance des écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament (*quod veteris novique testamenti scripta nosse debeat*). Le cas échéant même, les conciles sauront rappeler aux princes que leur devoir est de protéger les lettres. Le Canon X du concile de Langres, tenu en 859, nous donne un exemple remarquable de la sollicitude de l'Église pour l'instruction du peuple (1). Les pères de ce concile supplient les princes régnants et les évêques, leurs collègues, d'établir de nouvelles écoles dans les endroits « où il se trouvera quelqu'un capable d'enseigner ». Ils rappellent à cette occasion les efforts tentés par « les pieux » empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire ; la diffusion de l'instruction, à leurs yeux, ne servait pas moins à combattre l'ignorance, qu'à donner l'intelligence des Saintes Écritures.

L'Église franque ne devait point rester sourde aux appels de ses chefs. On assiste dans tous les couvents à une renaissance des études théologiques, et l'on est quelque peu surpris de voir combien grand fut à cette époque le nombre des maîtres célèbres. Les couvents ne peuvent plus contenir (2) les jeunes gens qui embrassent en foule la vie monastique ; partout l'on se met à étudier avec ardeur les Écritures et les ouvrages des Pères (3).

Nous allons jeter un rapide coup d'œil sur les principaux centres de vie intellectuelle sous les règnes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve.

En première ligne, il faut citer le couvent de Fulda. Sous Charlemagne, l'école de Fulde n'avait point eu l'éclat qu'elle acquit sous ses successeurs. L'abbé Ratgar (802-827) par son amour immodéré du luxe et des constructions avait gravement compromis les intérêts

(1) *Sacrosancta concilia* de Labbe et Cossart, tome VIII, page 692. — Ce concile se donne le titre de « concile universel », étant composé des évêques des trois royaumes de Charles le Chauve, de Lothaire et de Charles, ses neveux. — On peut signaler aussi le XVIII^e canon du concile de Valence, tenu en 855, et insistant sur la fondation de nouvelles écoles (voir même recueil, page 142).

(2) Mullinger, *The schools of Charles the Great*, page 142.

(3) L'histoire ne fut point négligée, témoin le livre de Fréculphe, évêque de Lisieux intitulé : *Chronicorum tomi duo, quorum prior tempora ad D. N. J. Christi natiuitatem, posterior usque ad Francorum et Longobardum regna, rerum gestarum historiam continet*. Migne, tome CVI.

de la communauté. L'introduction de la règle de Benoît d'Aniane et la déposition de Ratgar (817) lui redonnèrent un nouveau lustre. La nomination de Raban (822) comme abbé de Fulda, rendit l'abbaye célèbre non seulement dans toute la Gaule, mais encore dans les pays voisins (1). Les moines venaient des couvents les plus éloignés pour profiter de l'enseignement donné par Raban surnommé le *primus Germaniæ praeceptor*. Nombre de moines, sortis de ce couvent, s'illustrèrent plus tard par leurs écrits : Walafrid Strabo, abbé de Reichenau, Servatus Lupus, abbé de Ferrières et Otfride, moine de Wissembourg. Les familles nobles envoyaient leurs enfants étudier à cette école. Nous avons un curieux témoignage de la célébrité dont jouissait Raban Maur, dans une lettre d'Eginhard, l'historien de Charlemagne, adressée à son fils Vussin, placé par lui à Fulde. « Efforcez-vous, mon fils, dit-il, de suivre la voie droite, et surtout « gardez-vous de mécontenter celui que je vous exhorte à prendre « pour modèle... Étudiez avec zèle, et ne manquez point de profiter « autant qu'il vous sera possible du génie si clair et si fécond de ce « grand orateur (2). »

L'école épiscopale de Reims mérite aussi d'être signalée; elle se trouvait sous la protection de l'archevêque de cette ville, Hinkmar, qui fut toujours le zélé partisan et le plus ferme soutien de la royauté franque. Ce prélat témoigna toujours la plus vive sollicitude pour cette école; il en enrichit la bibliothèque qui posséda même les livres apocryphes (3). L'enseignement de l'archevêque Foulques, de Remi d'Auxerre, d'Hucbald y fut célèbre : « c'est à elle que revient l'honneur d'avoir, au neuvième siècle, maintenu l'étude des « lettres » (4).

Le couvent de Corbie, situé dans le diocèse d'Amiens, jouit d'une célébrité méritée avec Adalard, le conseiller de Charlemagne, et Wala dont le souvenir est si intimement lié à celui de Louis le Débonnaire. On verra Charles le Chauve demander à un moine de Corbie, Ratramne, de l'éclairer sur la question de la prédes-

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome V, page 153.

(2) Migne, *Patrol.*, tome CIV, page 519.

(3) *Histoire littéraire*, tome V, page 551.

(4) Mullinger, *The schools of Charles the Great*, page 132.

tion (1). L'enseignement de Paschase Radbert, qui souleva la controverse sur la Sainte Cène, éclipsa celui des maîtres les plus en renom. Eudes, évêque de Beauvais, le grammairien Druthmar, sortirent de cette école. Si l'invasion normande fit disparaître ce foyer de vie intellectuelle en Gaule, le couvent de Corvey, véritable fille de Corbie, fit fleurir en Saxe l'étude des lettres.

Citons encore l'abbaye de Saint-Riquier, dirigée par Angilbert, qui fut la rivale de l'école de Reims. En l'année 831, sous la direction de Louis le Pieux, un inventaire fut fait des biens de l'abbaye, et, à cette époque, la bibliothèque ne comptait pas moins de deux cent trente et un volumes (2).

L'abbaye de Saint-Martin à Metz, dirigée par Aldricus, eut aussi un grand renom (3); à Saint-Mihiel sur la Meuse, il faut citer le brillant enseignement de Smaragdus; à Ferrières, dans le Gâtinais, le célèbre Servatus Lupus donna une vigoureuse impulsion à l'étude des lettres. Les auteurs anciens trouvèrent en lui un admirateur passionné; il les étudiait moins pour acquérir de la renommée que pour les plaisirs tranquilles qu'ils procuraient à l'esprit; dans le commerce avec l'antiquité, il voyait non seulement un grand profit au point de vue de la « correction du style », mais vivre avec les grands caractères de l'antiquité, lui semblait devoir favoriser le développement de la personne morale (4).

On pourra peut-être s'étonner que, dans cette rapide nomenclature, nous n'ayons pas cité les deux grands centres qui avaient été des foyers de vie intellectuelle sous Charlemagne : l'école du Palais, et l'école épiscopale de Tours. Ces deux créations de Charlemagne avaient rapidement décliné à la mort de ce prince. Le nouvel abbé de Tours, Frédégise, successeur d'Alcuin, avec ses goûts mondains, et ses relations continuelles avec la cour, était peu fait pour maintenir une stricte discipline dans la communauté. Les immenses

(1) « *De Prædestinatione Dei libri duo ad regem Carolum Calvum* ». Migne, tome CXXI, pages 11-80.

(2) Léon Maître, *Les écoles épiscopales et monastiques depuis Charlemagne jusqu'à Philippe Auguste*, page 66. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, 1885, n° 11.

(3) *Histoire littéraire*, tome V, page 141.

(4) Voyez Migne, vol. CXIX, page 502, *Epist.* 35 : *Etenim plerique ex eâ cultum sermonis quærimus : et paucos admodum reperias qui ex eâ morum probitatem, quod longè conducibilius est, proponant addiscere.*

revenus du couvent amenèrent sa ruine rapide ; il se transforma et devint spécialement une école fréquentée par les jeunes gens de la noblesse. On arriva même à exiger des « pensions » de ceux qui venaient y étudier (1). Les pressentiments d'Alcuin se trouvèrent ainsi pleinement réalisés. Au milieu du neuvième siècle, le monastère de Tours fut impitoyablement pillé par les Normands ; sa position sur les bords de la Loire l'exposait aux tentatives hardies de ces pirates. Ce ne sera que deux siècles plus tard que cette école reprendra son éclat sous Bérenger.

Si nous avons insisté sur les principaux centres d'études théologiques du milieu du neuvième siècle, c'est que, dans le courant de la vie du moine dont nous allons retracer l'histoire, ces noms reviennent à tout instant. En effet, après avoir été circonscrite entre Gottschalk et les archevêques de Reims et de Mayence, la querelle s'étendra dans la plus grande partie de l'Église franque ; on verra les théologiens les plus éminents prendre part à la lutte, soit pour, soit contre notre moine. La question de la prédestination occupera tous les esprits et sera l'objet de vives controverses dans la plupart des couvents.

Il nous reste maintenant à étudier la vie de ce moine qui souleva cette controverse dans l'Église. On nous pardonnera les lacunes que présentera cette étude qui demandait une connaissance approfondie de l'histoire intérieure de la Gaule au neuvième siècle. Les sources multiples auxquelles il faut avoir recours, rendent ce travail particulièrement pénible, et nous sommes loin de les avoir parcourues toutes. Une bibliographie du sujet semble assez superflue, car les ouvrages que nous avons consultés, seront cités en notes au bas de chaque page de cette étude. Disons cependant que la Patrologie latine de l'abbé Migne nous a été de la plus grande utilité (2) ; les passages des œuvres d'Hinkmar relatifs à notre moine ont été tirés de l'édition que le jésuite J. Sirmond (3) fit des œuvres de ce prélat en 1645. L'historien de l'ordre des Bénédictins (4) nous a fourni

(1) Mullinger, *The schools of Charles the Great*, page 134.

(2) Tomes CXII, CXVI, CXXI, CXXII, CXXXV. Le tome CXXI renferme les confessions de Gottschalk et son épître à Ratramne, pages 346-372.

(3) J. Sirmond, *Hinkmari arch. Remensis opera*, Paris, 1645, 2 vol.

(4) *Joh. Mabillon, Acta Ordinis S. Benedicti*, tome II.

aussi les plus précieux renseignements. Quant au livre que le jésuite Cellot (1) écrivit au dix-septième siècle sur Gottschalk, l'animosité et la haine qui s'y font remarquer ne permettent point d'accepter à la lettre les jugements qu'il porte sur ce moine.

Parmi les écrivains modernes qui parlent de cette querelle, et dont nous nous sommes servi plus spécialement, nous citerons :

H. Schrörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, Fribourg en Brisgau, 1884.

V. Borrasch, *Der Mönch Gottschalk von Orbais*, Thorn, 1868.

A. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters*, tome II, Leipzig, 1880.

Ph. Schaff, *History of the Christian church*, vol. IV, New-York, 1885.

J.-B. Mullinger, *The schools of Charles the Great*, Londres, 1877.

B. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, tome I, Paris, 1872.

E. Dümmler, *Poetæ latini Aevi Carolini*, tome II, Berlin, 1884.

(1) Lud. Cellotii S. J. *Historia Gothescalci*, Paris, 1655. Ce livre fut écrit pour attaquer la doctrine de Gottschalk que défendaient les jansénistes. Parmi ces derniers, Mauguin doit être cité comme ayant pris le parti de notre moine dans son livre intitulé : *Veterum auctorum qui in sæc. IX de prædestinatione scripserunt opera et fragmenta*, Paris, 1656, 2 vol. Il est à regretter que les renseignements fournis par l'auteur soient souvent incomplets ou fautifs.

GOTTSCHALK

AU COUVENT DE FULDA

La plus grande obscurité règne sur la première partie de la vie de Gottschalk. Si l'on s'adresse aux différents écrivains qui ont eu l'occasion de parler de ce moine, l'on ne saurait avoir rien de précis sur le lieu ou sur la date de sa naissance. Suivant les uns, il serait originaire des Gaules (1); d'autres, au contraire, ont prétendu qu'il était Belge (2) ou même Écossais (3).

En présence de la diversité de ces témoignages, il serait difficile de se prononcer. Néanmoins si l'on examine les raisons politiques que Gottschalk fit valoir au synode de Mayence de 829, pour faire annuler ses vœux monastiques, raisons qui furent reconnues valables par le synode, on peut tout au moins supposer que notre moine était d'origine germanique. Son surnom de « Gottschalk » (*servus Dei*) semble nous révéler une telle origine. « Schalk » est une vieille expression germanique qui a le même sens que « Knecht » (4). Le janséniste Mauguin, qui nous a laissé une his-

(1) Migne, *Patr. lat.*, t. CVII, *Vita Rabani, libri III* Cette vie de l'archevêque de Mayence a été écrite par Trithemius.

(2) *Nona Centuria Ecclesiasticæ historiæ*, Magdeb., 1564, chap. v, page 120.

(3) Baronius, *Ann.* 855, § 1, *Godescalcum Scotum fuisse*.

(4) Ph. Schaff, *History of the Christian church*, tome IV, page 523, note 1.

toire des auteurs du neuvième siècle qui ont écrit sur la prédestination, se fonde sur ce nom de « Gottschalk » pour affirmer l'origine germanique de notre moine (1). Le témoignage de l'écrivain des *Annales Bénédictines* vient ajouter une réelle valeur à ce dernier point de vue. Mabillon nous dit en effet (2) que Gottschalk descendait d'une famille noble saxonne; son père était le comte Bernus; que d'autres historiens appellent le comte « Bren » (3). Le tempérament si vif et si impérieux de notre moine semble bien nous montrer qu'il était de race saxonne.

On ne peut que fixer approximativement l'année de sa naissance; il doit être né dans les premières années du neuvième siècle, vers 807 ou 808 (4). Walafrid Strabo qui, nous le verrons plus tard, fut l'un des plus fidèles amis de Gottschalk était né lui-même en 809, et cette liaison si intime, qui ne devait se terminer qu'à la mort du moine, nous laisse supposer que tous deux avaient à peu près le même âge : ainsi s'explique cette communauté de pensées et d'idées qui régna entre les deux jeunes gens qui étudièrent ensemble à Fulda.

Comment la première jeunesse de Gottschalk s'est-elle écoulée, et quel motif poussa ses parents à lui faire embrasser la vie monacale? Les documents se taisent, et ne peuvent nous fournir aucun renseignement.

Que Gottschalk soit entré dans un couvent, il n'y a pas lieu pour nous de nous en étonner. Les couvents étaient à cette époque les seuls lieux où un jeune homme de race noble pût acquérir l'instruction qui convenait à son rang. La Saxe encore tout ébranlée par les terribles expéditions de Charlemagne n'était point un milieu favorable pour acquérir l'instruction que devait posséder tout enfant de famille noble. Quelles raisons poussèrent le comte Bernus à faire embrasser à son fils la vie monacale? Toutes les hypothèses sont permises. Peut-être Gottschalk n'était-il pas le seul fils du comte Bernus; et dans les familles nombreuses, il n'est pas rare de voir un fils embrasser la vie ecclésiastique alors si en honneur au neuvième siècle.

(1) *Veterum auctorum qui in sæc. IX de Prædest. scripserunt*, tome II, page 45.

(2) Mabillon, *Ann. ord. S. Benedicti*, tome II, page 487.

(3) *Histoire littéraire de la France*, tome V, page 352.

(4) Hauréau, *Nouvelle biographie générale*, tome XXI, Paris, 1837, page 340.

Quoi qu'il en soit, à un moment donné, alors qu'il était encore tout jeune (*a primis annis*, comme dit Mabillon), (1) Gottschalk fut mis au couvent de Fulda, en qualité d'« oblat » et fut tonsuré.

Une difficulté vient surgir ici. Dans quel couvent Gottschalk fut-il placé? — Deux opinions se trouvent en présence. Les uns veulent que Gottschalk soit d'abord entré au couvent de Reichenau, et ses premières études terminées, il aurait été à Fulda.

M. V. Borrach (2), dans sa thèse sur Gottschalk, soutient cette dernière opinion. On peut réduire à deux les arguments qu'il invoque en faveur de sa thèse :

1° Une citation de Maugin : *Godescalcus... in monasterio Augiæ divitis sub Tatone humanioribus literis apprime eruditus*, etc. ;

2° La fréquence avec laquelle on changeait de couvent à cette époque : témoin Walafrid Strabo, l'ami fidèle de Gottschalk, qui fit ses premières années d'études au couvent de Reichenau, et vint ensuite à Fulda, attiré par la renommée des maîtres qui y enseignaient.

Il y a évidemment un certain attrait à faire remonter aussi loin que possible la date de cette amitié si sincère qui unissait Gottschalk et W. Strabon ; mais, néanmoins, aucun document ne prouve cette hypothèse. La citation de l'historien de l'ordre de Saint-Benoît, paraît concluante « *Gottescalcum a primis annis in monasterio (Fuldensi) secundum regulam oblatum et tonsum...* » Cette expression « *primis annis* » nous permet de supposer qu'il s'agit bien ici de l'époque où Gottschalk « enfant » fut offert comme « *oblatus* » par ses parents, et comme Mabillon parle du monastère de Fulda, c'est donc à Fulda, et non au couvent de Reichenau, qu'entra notre moine.

Quant à cet autre argument, qu'on invoque à l'appui de cette thèse, savoir que l'on changeait fréquemment de couvent pour profiter de l'enseignement des maîtres célèbres, il est à remarquer que Gottschalk serait entré à Fulda au moment où ce couvent n'avait

(1) Mabillon, *Ann. ord. S. Benedicti*, tome II, livre xxx, pages 522-523 : *Certe Gottescalcum a primis annis in monasterio secundum regulam oblatum et tonsum fuisse iustis est Hinkmarus.*

(2) V. Borrach, *Der Mönch Gottschalk von Orbais, sein Leben und seine Lehre*, page 6.

point encore la brillante réputation que devait lui donner l'enseignement de Raban. En effet, lorsque Gottschalk entra au couvent de Fulda, Raban n'en était point encore l'abbé : c'était Eigil qui dirigeait la communauté. Ce fut à la mort de ce prélat (822) (1), que Raban fut élevé au grade d'abbé du couvent de Fulda ; et c'est surtout de cette époque que date la célébrité de l'école de Fulda.

Gottschalk fut donc mis par ses parents au couvent de Fulda ; il serait difficile de fixer une date précise ; mais, un point cependant nous est acquis de la façon la plus absolue, c'est que notre moine y entra alors qu'Eigil était abbé. Ce dernier ayant été supérieur de Fulda de 817 à 822 (2), si l'on admet que Gottschalk soit né en 808, c'est donc vers l'âge de dix à onze ans qu'il fut placé par ses parents au couvent, en qualité d'oblat. Un second point reste acquis, c'est que ce fut sous le successeur d'Eigil, Raban, que Gottschalk fut consacré à la vie monastique (3).

Gottschalk resta quelques années à Fulda ; il put voir le développement immense que prit cette école, sous la direction de Raban. Le nombre des jeunes gens, qui venaient y étudier, devint si grand, qu'on sépara les *oblats* des *externes* ; une seconde école fut élevée en dehors des murs du couvent (4). L'enseignement si clair et en même temps si profond de Raban, attirait à Fulda un grand nombre des jeunes gens qui embrassaient la vie monastique ; on venait même des couvents éloignés, pour profiter de l'enseignement du célèbre abbé : c'est ainsi que Walafrid Strabo quitta Reichenau, et vint à Fulda, vers l'année 827 (5).

C'est donc dans cette période qui s'étend entre l'arrivée de Walafrid Strabo et le concile de Mayence (829), que se forma, entre Gottschalk et le nouveau moine de Fulda, cette amitié qui ne devait jamais se démentir, et ne se termina qu'à la mort même de Gottschalk.

La vie si stricte et si austère de Fulda, peut-être aussi les

(1) Mullinger, *The schools of Charles the Great*, chap. III, page 142.

(2) Schaff, *History of the Christ. church*, vol. IV, page 715.

(3) Voir Mabillon, *Ann. ord. S. Benedicti*, tome II, page 523.

(4) Mullinger, pages 142 et 150.

(5) Ebert, *Geschichte der Literatur des Mittelalters*, tome II, page 147.

privations qu'amène nécessairement un état peu fortuné, arrivèrent-elles à dégoûter Gottschalk de la vie monacale (1). Doué de cette ardeur qui est bien le caractère propre de la race saxonne, notre moine supportait difficilement cette vie si réglée du couvent. Peut-être même essayait-il de s'enfuir, et entretenait-il des relations secrètes avec ses parents (2). Toujours est-il qu'en 829, au concile de Mayence (3), tenu au mois de juin de la même année, il demanda solennellement à être relevé des vœux monastiques qu'il avait contractés. A l'appui de sa demande, il faisait valoir deux raisons :

1° C'était contre son gré qu'il avait été fait moine ;

2° L'engagement que ses parents avaient pris pour lui n'avait aucune valeur ; car les témoins qui avaient été employés à cette occasion étaient Francs, et le droit saxon, disait-il, ne permettait point qu'un homme d'une autre nationalité que la nationalité saxonne, pût tester dans une affaire qui intéressait un noble saxon (4).

Le concile était présidé par Otgar, archevêque de Mayence, on y comptait quatre autres archevêques, parmi lesquels Hetto, archevêque de Troyes, et Bernuin, archevêque de Besançon, vingt-quatre évêques, quatre chorevêques et six abbés, parmi lesquels Raban, abbé de Fulda.

Les décisions du concile de Mayence ne nous sont point connues (5) ; il ne nous reste en fait de document qui puisse nous renseigner sur ce synode, que le fragment des Centuries de Magdebourg. Nous y apprenons que Gottschalk fut relevé de ses vœux, et remis en liberté ; il y eut, cependant, une restriction pour

(1) Dümmler, *Poetæ ævi Carolini*, tome II, page 363. Dans cette lettre que W. Strabon adresse à Gottschalk, l'auteur se plaît à rappeler à son ami les privations de leur jeunesse « *Atque in pauperie, passa est quàm nostra juventus !* »

(2) *Rab. ep. ad Otgarium*, I. c. : *fugitivus monachus*.

(3) *Nona Centuria eccl. historix*, Magdeb., 1564, page 404. Nous y trouvons les noms des prélats qui assistaient à ce concile.

(4) C'est en vue de réfuter ces deux raisons invoquées par Gottschalk, que Raban écrivit son traité : « *De oblatione puerorum* » ou « *Opusculum Rabani contra eos qui repugnant institutis S. Benedicti* ». Ce traité se trouve dans Mabillon, *Ann. ord. S. Benedicti*, tome II, page 677.

(5) Mabillon, *Ann. ord. S. Benedicti*, tome II, page 487. « *Etsi Moguntini concilii acta exciderunt...* » Hefele, *Conciliengesch.*, tome IV, 2^e édit., p. 57.

ménager la susceptibilité de Raban : ce dernier pouvait exiger de Gottschalk et de ses parents, de certifier par serment que « l'oblation » n'avait eu aucune valeur (1).

Raban fut profondément blessé des décisions prises au synode de Mayence ; avec l'assentiment de son métropolitain, il en appela au roi Louis le Pieux, et pour éclairer ce prince sur cette question, il lui envoya son traité « *De oblatione puerorum* ». Ce livre nous donne une idée de la façon curieuse dont on interprétait les Écritures au neuvième siècle.

« Les vœux que les parents prononcent en lieu et place de leurs « enfants, ne peuvent être cassés ; le péché que l'on commet en « enfreignant cette loi est fort grave : l'Écriture, en effet, prouve « par de nombreux exemples, que les parents ont toujours disposé « de leurs enfants ; ainsi, Abraham sacrifie son fils Isaac (2) ; Jephthé, « fait vœu de sacrifier à Dieu la première personne qu'il rencon- « trera (3) ; Anne consacre Samuel à Dieu ; et Jésus, lui-même, a « voulu » être porté au temple par ses parents, pour que ceux-ci « offrissent pour lui une victime à Dieu (4). »

L'Écriture établit donc formellement le droit des parents sur leurs enfants. — Quant à la raison politique que Gottschalk avait fait valoir, savoir que « seuls » les témoignages de Saxons pouvaient avoir de la valeur, Raban la réfute par de nombreux passages tirés des Écritures. « Ce n'est point perdre sa liberté que d'entrer au « service de Dieu : bien au contraire, c'est échapper au péché qui « nous rend esclaves (5). »

A la fin du traité, il s'indigne de ce que les témoignages de personnes de race franque soient méprisés par les Saxons, qui ne sont qu'une nation conquise. « Chez les Romains, » dit-il, même parmi les nations soumises, le titre de citoyen romain était entouré de respect et de considération. »

(1) Le fragment des « Centuries de Magdeb. » est peu clair : *Paternæ restitulus est libertati : Eâ tamen ratione ut, si abbati ita placeret, controversiæ eorum finis inter eos istius ac propinquorum suorum... (esset) juramentum...*, etc.

(2) Mabillon, *Ann, ord. S. Benedicti*, tome II, page 678.

(3) *Id.*, page 679.

(4) *Id.*, page 680.

(5) *Id.*, page 682.

Ces arguments firent grand effet sur Louis le Pieux ; la décision du concile de Mayence fut rapportée, et Gottschalk réintégré de force dans cette vie monacale qu'il haïssait. Il semble, cependant, qu'on apporta un certain adoucissement à la sentence. Au lieu de rentrer à Fulda, Gottschalk obtint la permission de changer de couvent ; il entra à Orbais, qui dépendait du diocèse de Soissons.

On peut être étonné de la dureté et de l'acharnement que l'abbé de Fulda montra en cette circonstance. Il n'y a pas lieu d'être surpris de la conduite de Raban. La situation de l'Eglise franque imposait une pareille conduite. La vie monacale venait en effet de prendre un nouvel essor, grâce aux réformes de Benoît d'Aniane. Si Raban se fût soumis, sans protester, aux décisions du concile de Mayence, il eût, par le fait, porté un coup sensible au prestige de cette vie monacale ; et l'avenir de l'Eglise franque aurait pu être gravement compromis, s'il se fût trouvé des abbés complaisants qui n'eussent point maintenu énergiquement la discipline ecclésiastique. Aussi Raban, dans son traité, insiste-t-il sur les conséquences que pourrait avoir une pareille décision (1). « Ceux qui ont pu prendre « une telle décision », dit-il, sont dignes de la mort éternelle ; « non seulement eux, mais encore ceux qui y donnent leur consen- « tement : ils luttent avec l'intention perverse de diminuer et de « détruire de fond en comble la vie monastique. »

En tant que supérieur du couvent de Fulda, Raban ne pouvait garder le silence : il était de son devoir de protester.

(1) Mabillon, *Ann. ord. Sancti Benedicti*, tome II, page 633.

GOTTSCHALK

AU COUVENT D'ORBAIS

(829-847)

Ce fut en l'année 829 que Gottschalk reprit l'habit monacal et entra au couvent d'Orbais.

On peut aisément se faire une idée des sentiments qui durent agiter le jeune moine alors dans toute l'ardeur de la jeunesse. Avoir cru un moment ressaisir cette indépendance qu'il ambitionnait et, au moment où il semblait devoir réaliser ses plus chères espérances, se voir contraint de reprendre cet habit de moine qu'il haïssait ! — Il se soumit cependant, mais longtemps encore il devait ressentir l'injure qui lui avait été faite.

Le séjour d'Orbais marque pour Gottschalk un moment décisif dans sa vie : une crise intérieure profonde change ce caractère si exubérant et si passionné. L'effondrement subit de cet espoir qu'il avait nourri au fond de son cœur, fut pour Gottschalk ce que l'apparition de Jésus sur le chemin de Damas fut pour l'apôtre des Gentils. Notre moine se vit contraint de reconnaître qu'il n'appartient point à l'homme de disposer de sa vie ; qu'un être supérieur la dirige dans ses moindres détails et en règle la destinée.

Néanmoins, chez un homme d'un caractère si vif et si emporté, cette éducation morale devait se faire peu à peu. En effet, dans les premières années que notre moine passa à Orbais, on peut remarquer

encore des traces de son esprit inquiet et agité dans les questions utiles qui le préoccupent. Une, particulièrement, ne laissait point de le tourmenter, au point de demander à l'abbé de Ferrières de le renseigner à cet égard. La solution qu'il réclamait du savant abbé, était assez difficile à trouver ; on en jugera par l'énoncé même du problème en question :

Quelle sera la nature de nos yeux après la résurrection (1) ?

De pareilles questions nous étonnent aujourd'hui : mais au neuvième siècle, elles étaient longuement discutées par les moines ; si les avis étaient partagés sur la solution qu'on devait leur donner, on s'adressait à un théologien en renom, en le priant de donner son avis sur le problème qui passionnait les esprits.

Cette tendance à rechercher les questions les plus extraordinaires n'était point particulière aux moines d'Orbais : elle existait dans tous les couvents de l'empire franc ; ainsi voyons-nous un certain Candidus, moine de Fulda, écrire maintes pages pour répondre à cette question : « *Num Christus corporeis oculis Deum videre potuit (2).* » La manière d'argumenter était absolument arbitraire : on procédait par affirmations qui n'avaient entre elles aucun lien logique : témoin ce même Candidus qui, au début de sa lettre, émet comme indiscutable la proposition suivante : « *De animâ autem Christi, utrùm illo modo Deum videat, nullo modo dubitandum est.* »

De pareilles discussions auraient pu porter le plus grand préjudice à l'Église qui se constituait ; heureusement, le haut clergé franc et les grands théologiens étaient plus éclairés ; ils voyaient avec peine les moines s'occuper de telles futilités (3) ; mais comme ces questions n'avaient qu'une importance secondaire et n'attaquaient point

(1) *Serv. Lupi opera*, éd. Baluze, *epist.* 30, page 57.

(2) *Patrologie latine* de Migne, tome CVI, page 103. Dans ce même volume, on trouve le « *Liber manualis* » écrit par Dodana, duchesse de Septimanie, pour l'instruction de ses enfants. Au chapitre LXV de ce livre, on lit tout une psychologie du premier Adam et des dons merveilleux qu'il possédait. — Le livre de Pierre Lombard : « *Libri quatuor sententiarum* », si célèbre chez les scolastiques, n'est pas sans contenir des questions de ce genre.

(3) Hinkmar, *De prædest.*, chap. xxxi, (*Opp.*, I, 232). *Sunt et alia quæ vocum novitatibus delectantes... dicunt. Videlicet quod... angeli naturâ sint corporales, quod anima hominis non sit in corpore, quod non aliæ pænæ sint infernales, nisi tormentalis memoria conscientiæ peccatorum... et plura alia quæ orthodoxos ecclesiæ catholicæ rectores necesse erit sollerti studio vigilare.*

les dogmes mêmes de l'Église, ils laissaient dire, se réservant d'intervenir énergiquement lorsque l'occasion s'en présenterait : elle devait bientôt apparaître, et c'était Gottschalk qui devait inaugurer la lutte en soulevant la grave question de la Prédestination.

Néanmoins, le fait que Gottschalk s'intéressait à de telles questions prouve déjà le changement qui s'était opéré dans le caractère de notre moine. Au couvent de Fulda, si toutefois on ajoute foi aux paroles mêmes de Gottschalk, son esprit inquiet et agité ne s'était guère attaché aux questions théologiques. Raban n'avait été son maître qu'une année à peine (1) ; il n'avait pu profiter de son enseignement. Mains doutes restaient encore dans son esprit ; forcé de se faire son instruction à lui-même, il se heurtait à nombre de questions qu'il n'arrivait point à éclaircir. En un mot, il sentait lui-même toute l'insuffisance de ses connaissances : de là, ses hésitations, ses doutes, ses luttes (2).

Mais avec un esprit aussi vif et aussi pénétrant que le sien, Gottschalk devait arriver à surmonter ces premières difficultés ; il se mit alors à des études plus sérieuses et en particulier à celle de saint Augustin. Les idées prédestinatiennes de ce Père trouvèrent un terrain tout préparé chez notre moine. Ne découvrait-il pas, en effet, dans cette théorie la solution de ce problème qui tourmentait son esprit ? S'il lui avait fallu, malgré lui, reprendre l'habit de moine, c'est que Dieu l'avait ainsi ordonné ; sa vie, il ne pouvait en disposer comme il l'aurait désiré ; elle était réglée à l'avance ; une puissance supérieure la dirigeait où bon lui semblait, et, à un certain moment, le lui avait montré d'une façon éclatante en brisant son orgueil et sa vanité.

On comprend facilement le soulagement que dut éprouver Gottschalk en lisant Augustin ; désormais, sa vie lui était expliquée ; les doutes, qui avaient un moment obscurci son esprit, avaient dis-

(1) Migne, P. L., tome CXXI, page 370, A. *Epistola Gotteschalci ad Ratramnum* :
Namque magisterio vix uno subditus anno.

(2) Même lettre, page 370 :

*...Dubiiis ambagibus anceps
Nemo fuit mihi dux, ideo minime patuit lux.
...Inscientiæ plenus, multoque errore volutus,
Sermonem incultus, veteri quoque jure solutus.*

paru. De là, l'enthousiasme qu'il professa pour ce père. Il en apprenait des passages entiers par cœur et les récitait à haute voix (1). Ce n'était point une marque d'orgueil ou d'ostentation de sa part, comme l'en accuseront plus tard ses ennemis et en particulier Hinkmar, mais la marque du profond enthousiasme qu'avait excité chez lui la lecture des œuvres d'Augustin.

Malheureusement, avec son caractère ardent et entier, Gottschalk fit ce que font ordinairement les disciples; il exagéra les idées de son maître. Augustin, en effet, en parlant des élus, se sert ordinairement du mot « *prædestinati* »; en parlant des réprouvés, il aime mieux employer l'expression « *relicti* ». Dans de rares passages, il emploie le mot de « *prædestinati* » à l'égard des réprouvés. Gottschalk enseignera la prédestination des bons et des méchants, sans toutefois enseigner la prédestination des réprouvés au mal; c'est à tort que ses ennemis plus tard lui feront ce reproche.

Mais ce que Gottschalk retira d'Augustin, et ce qu'on a pas fait assez remarquer, ce fut une conscience profonde de son indignité. Tout lui a été donné par Dieu et il n'a pas lieu de se glorifier des dons qu'il a reçus. Cette idée se présente, pour ainsi dire, à chaque ligne de ses confessions, et même dans son épître à Ratramne de Corbie, on la voit percer en chaque endroit (2). C'est ce qui donne aux quelques écrits laissés par Gottschalk ce ton de profonde piété qu'on ne peut pas ne pas y admirer. Mais, en même temps, cette ferme assurance qu'il a d'être prédestiné, lui communique une énergie indomptable; notre moine est tellement convaincu de la doctrine qu'il enseigne, qu'il ne reculera point devant un jugement de Dieu pour en prouver la vérité; il se fera l'apôtre de ses idées, et les répandra autour de lui, quels que soient les obstacles qu'il ait à surmonter, car son salut y est engagé (3).

Ce sentiment profond de son indignité et la certitude qu'il a d'être

(1) Mabillon, *Ann. ord. sanct Benedicti*, tome II, page 636 : ... *Augustini, cujus sententias, Hincmaro teste, totas dies memoriâ proferre consueverat.*

(2) *Epistola ad Ratramnum*. Migne, *Patr. lat.*, tome CXXI, p. 367 : ... *Datur ut mihi maligno.....*

P. 370 : ... *Septo peccatis, quantum pietas nisi gratis
Cælesti tribuit, cui virtus, gloria, laus sit.*

(3) Migne, tome CXXI, page 349 : *Confessio prolixior : Nunc quoque veraciter atque simpliciter ore confitear ad salutem.*

un élu de Dieu, semblent, à notre avis, jeter un jour lumineux sur la vie de Gottschalk, et expliquent cette témérité et cette violence qu'il montra dans toutes ces luttes.

Nous n'avons aucun document qui puisse nous renseigner sur les années que Gottschalk passa au couvent d'Orbais ; mais, nul doute que notre moine n'ait employé ces années à parfaire son instruction si rudimentaire et à se pénétrer de plus en plus des idées d'Augustin.

Cependant de nombreuses questions tourmentaient encore son esprit avide de vérité. Dans Augustin plusieurs passages lui paraissaient obscurs ; et, comme il se méfiait de lui-même, il s'adressait à des théologiens en vogue pour être éclairé sur leur explication. Nous avons un écho de ces luttes et de cette éducation morale qui se faisait insensiblement en notre moine, dans cette lettre qu'il adresse à Ratramne de Corbie. Il lui donne à entendre que plusieurs questions sont encore pour lui sans solution et que, pour être éclairé, il s'est adressé à trois hommes éminents de l'Église. Il a écrit, dit-il, à Jonas d'Orléans, à Markward de Prüm et à Servatus Lupus de Ferrières ; le dernier seulement lui a répondu ; quant aux deux autres, ajoute-t-il ironiquement, il ne doute pas qu'ils ne se hâtent de lui répondre (1).

C'est pendant le séjour de Gottschalk à Orbais que se placent les deux voyages successifs que ce moine fit en Italie. La lettre de Walafrid Strabo à Gottschalk ne semble laisser aucun doute à cet égard (2). Cette expression « *tandem quære suo loco reductum* » laisse sous-entendre que Gottschalk était de retour au couvent d'Orbais et avait repris sa vie de moine ; une pareille lettre ne pourrait faire allusion au second voyage de Gottschalk en Italie, puisque notre moine, après ce second voyage, ne devait plus rentrer au couvent d'Orbais.

(1) Migne, *Patr. lat.*, tome CXXI, page 370, C :

*Nempe tribus horum studui proprium indere sensum
Matcaudo, Jonæ atque Lupo rutilantibus oris,
Pascens obnixè satagant ut vera referre.....*

Et plus loin :

*Unde tibi recitanda hæc utraque duxi
Respondere alii properant dum mente sagaci.*

(2) Dümmler : *Poetæ latini ævi Carolini*, tome II, page 363.

Peut-on fixer approximativement la date de ce premier voyage de Gottschalk en Italie? Le contenu même de la lettre de Walafrid Strabo nous permettra peut-être de tenter la chose.

Dans cette lettre, Walafrid Strabo se plaint amèrement de l'état de dénûment dans lequel il se trouve ; il accuse Gottschalk d'avarice et lui demande de se montrer plus généreux envers lui (1). Il le remercie d'autre part de cette lettre, qui a été pour lui ce que la pluie est aux champs desséchés, un rayon de lumière au prisonnier... Cette lettre a chassé pour un moment les *nebulæ palatinæ* qui l'enveloppaient.

Cette expression poétique assez obscure, nous semble se rapporter, comme le dit d'ailleurs M. Borrassch (2), à l'élection de Strabo comme abbé du couvent de Reichenau. Et ce qui semblerait, selon nous, confirmer pleinement cette opinion, c'est la description navrante que W. Strabo nous fait de l'état de ce couvent. On sait en effet que, malgré toutes les qualités littéraires qu'il put avoir, son administration en tant que supérieur de Reichenau fut détestable, elle amena la ruine de ce couvent. Il nous reste même, une lettre fort curieuse de Strabo à Raban, où le supérieur de Reichenau va jusqu'à demander une paire de souliers (3).

En admettant qu'il ait fallu, à un lettré comme Strabo, une période de deux ans pour ruiner le couvent, puisque c'est en l'année 838 qu'il fut élu abbé de la communauté, c'est donc de 837 ou 838 qu'on peut dater le premier voyage que Gottschalk fit en Italie (4).

(1) Dümmler, *Poetæ latini ævi Carolini*, Tom. II, pages 363 et sq.:

*Solus in accepto recubes non prodigus auro
Commissumque premant sudaria nexla talentum.*

Sur le plaisir qu'il a éprouvé de la lettre de Gottschalk, Strabo s'exprime ainsi :

*Ut quies lasso, sitienti ut dulcis aquæ fons
Lac maternum agnis, pluvia ut squalentibus arvis,
Sic optata palatinas mihi metra tuapte,
Scripta manu nebulas vero pepulere nilore.*

(2) Voyez V. Borrassch, *Der Monch Gottschalk v. Orbais*, page 15.

(3) Mullinger, *The schools of Charles the Great*, page 152.

(4) M. Borrassch met ce premier voyage en Italie en 844. Pour appuyer son hypothèse, il se fonde aussi sur l'élection de Strabo comme abbé de Reichenau, qu'il place en 842. Or, c'est en 838 et non en 842 (*Schaff*, IV, p. 729) que cette élection fut faite, grâce à la protection que Strabo trouva en Louis le Pieux.

Quelles furent les raisons qui firent entreprendre à Gottschalk ce voyage ? Nous n'en savons absolument rien. Mais il n'y a pas lieu de nous étonner de la chose : les pèlerinages à cette époque étaient très fréquents surtout parmi les moines ; peut-être Gottschalk avait-il été chargé de quelque mission par son supérieur. Cependant on pourrait peut-être, dans cette même lettre que Gottschalk adresse à Ratramne, trouver la véritable raison qui détermina le moine à ce premier voyage. Il confesse que les idées qu'il avait émis sur la prédestination, ont causé déjà un certain scandale : aussi a-t-il résolu de garder dorénavant le silence (1). Peut-être l'abbé d'Orbais fut-il heureux de se débarrasser pendant quelques temps de ce moine encombrant, qui commençait déjà à répandre ses idées hérétiques ; peut-être profita-t-il d'une occasion quelconque qui nous est inconnue, pour envoyer Gottschalk en Italie.

Au retour de ce premier voyage, Gottschalk reçut la lettre de W. Strabo, et dans les années qui survirent, il fut consacré prêtre par le chorévêque Rigbold, consécration qui donnera plus tard aux ennemis de Gottschalk des raisons pour l'attaquer et le condamner (2).

On peut fixer avec beaucoup plus de précision le second voyage de Gottschalk en Italie. Le synode de Mayence, ayant été tenu le 1^{er} octobre 848, au moment même où Gottschalk arrivait en cette ville venant d'Italie, c'est en 847 ou peut être même 848 que l'on peut placer le second voyage de notre moine.

Même incertitude pour découvrir les motifs, qui poussèrent Gottschalk à entreprendre ce second voyage. Peut-être, désirait-il accomplir un second pèlerinage à la ville sainte pour remercier Dieu, d'avoir été ordonné prêtre ; mais tout donne lieu aussi de croire qu'il se sentait désigné par Dieu pour répandre les nouvelles idées qu'il avait puisées dans saint Augustin. Les doutes qui jusque-là avait troublé son esprit, s'étaient dissipés ; il croyait fermement que

(1) Migne, *Patr. lat.*, tome CXXI, page 370 B :

Hoc equidem attendens, atque revolvens...

... institui hactenus indè silere.

(2) Hinkmar, parlant de l'ordination de Gottschalk, s'exprimera ainsi : « *Qui (Gottescalcus) a Remorum chorepiscopo, qui tunc erat, contra regulas presbyter ordinatus est.* » *Hinkmari Opp.*, tome II, page 262.

l'Eglise avait dévié de la doctrine du Père de l'Eglise ; la netteté et la liberté avec laquelle il exprimera ses croyances, la violence avec laquelle il attaquera ceux qui lui résisteront, semblent justifier cette hypothèse : les menaces ne pourront l'obliger au silence : il a une mission à remplir, et il la remplira coûte que coûte ; c'est un nouvel apôtre, une sorte de prédicateur itinérant qui a reçu de Dieu la mission de remettre en honneur une doctrine abandonnée par l'Eglise.

Ce ne fut cependant qu'à son retour de la ville sainte, que la véritable lutte devait s'engager. Gottschalk en effet s'arrêta pendant quelque temps chez le comte Ebrard de Frioul : c'était un de ces riches, dont la maison était ouverte aux pauvres pèlerins. Il rencontra Noting, évêque de Vérone, qui profitait lui aussi de la large hospitalité du comte. Avec un esprit aussi avide de problèmes théologiques qu'était celui de Gottschalk, et surtout avec cette croyance inébranlable à une double prédestination, les discussions les plus vives devaient nécessairement s'élever entre le moine et le représentant de l'Eglise catholique. Gottschalk lui exposa ses vues sur la double prédestination, et la prouva par des citations tirées d'Augustin. Les écrivains de cette époque ne nous parlent point des paroles, qui furent échangées en cette occasion ; mais il est permis de supposer que Gottschalk soutint brillamment ses idées : dès lors l'évêque de Vérone le regarda comme un homme dangereux. Quelques jours après, Noting quitta la maison hospitalière du comte Ebrard, et se rendit à la cour de Louis le Germanique ; le prince se trouvait « *in pago Loganœ* » (aux bords de la Lahn), en train de rassembler une armée pour marcher contre les Bohémiens (1).

L'évêque de Vérone y rencontre Raban qui venait d'être nommé tout récemment archevêque de Mayence (847) (2). Noting dut mettre Raban au courant de ce qui s'était passé entre Gottschalk et lui, et pria en même temps le savant archevêque de lui donner un résumé des principaux arguments qu'on pouvait invoquer pour combattre les idées de Gottschalk. Nous pouvons déduire de là que probablement, dans la discussion qu'il avait eue avec notre moine, l'évêque

(1) V. Borrassch, *Der Monch Gottschalk von Orbais*, page 19.

(2) Voyez Mullinger, page 156.

de Vérone n'avait pas toujours sù réfuter les arguments pressés de Gottschalk ; ce dernier devait avoir acquis une grande habileté dans la discussion, les précautions prises plus tard par l'archevêque de Reims à l'égard du moine, prouvent que l'on considérait Gottschalk comme un adversaire dangereux et capable de séduire les multitudes (1).

La lettre de Raban à l'évêque de Vérone (2) est de toute importance non point tant au point de vue des idées qu'elle renferme (3), que parce qu'elle ouvre l'ère des discussions sur la grave question de la prédestination auxquelles vont prendre part tous les théologiens de renom.

Raban dans cette lettre envisage simplement le côté pratique de la question : il montre les dangers d'une pareille doctrine pour l'avenir de l'Eglise : chez les fidèles, elle engendre le désœuvrement ; le sacrifice de Jésus-Christ, devient inutile ainsi que sa mort sur la croix ; le baptême perd toute son efficace. — A la fin de sa lettre, il s'emporte contre ceux qui disent que les bonnes œuvres sont inutiles à ceux « qui sont prédestinés à la vie éternelle » — Quant aux questions principales, savoir celles de la « grâce et du libre arbitre », elles ne sont qu'effleurées ; Raban se contente d'affirmer la miséricorde de Dieu ; et soutient que l'homme possède toujours une volonté libre, bien que la pureté originelle en ait été perdue ».

Raban ne s'en tint pas là : il ajouta les actes aux paroles. Le comte Ebrard hébergeait encore notre moine : il lui écrivit une lettre où sous les dehors d'une feinte humilité, il donne au comte un sérieux avertissement (4).

« Nous avons appris, « dit-il, » que vous avez chez vous je ne sais « quel demi-savant qui enseigne que la prédestination de Dieu im-
« pose une telle nécessité que, quand cet homme voudrait se sauver

(1) *Hinkmari opp.*, tome II, pages 290-298. Hinkmar, dans sa lettre à Wenilo, archevêque de Sens, représente Gottschalk comme un homme dangereux, qui, remis en liberté, peut causer un mal incalculable à l'Eglise.

(2) Migne, tome CXII, pages 1530-1533.

(3) Migne, tome CXII, page 1519. Dans sa lettre à Hinkmar, Raban avoue avoir écrit cette lettre un peu vite.

(4) Cette lettre se trouve dans la patrologie de Migne, tome CXII, pages 1553-1562. La dédicace en est curieuse : *Reverentissimo atque probatissimo viro Heberardo comiti Rabanus vilissimus servorum in Christo salutem.*

« et s'efforceraient d'opérer son salut par de bonnes œuvres et par une « foi orthodoxe, tous ses efforts seraient inutiles, s'il n'était prédestiné à la vie... etc. »

Après avoir prouvé qu'Augustin n'a point enseigné une double prédestination, et que Gottschalk ne peut invoquer ce grand docteur à l'appui de ses opinions, l'archevêque de Mayence termine sa lettre par cet avis qu'il donne au comte : « *Confido enim te, vir venerande, bene esse christianum, nec aliquid te habere velle in tua mansione quod evangelio Christi adversetur : sed hoc magis quod placeat Deo, et ad salutem pertinet animarum. In qua voluntate et in quo studio divinitas Domini nostri J. Christi incolumem in æternum te conservare dignetur.* »

Ebrard suivit le conseil de Raban, et chassa Gottschalk de sa maison. Nous ne croyons point que ce fût parce qu'il était « fort bon catholique (1) » qu'il agit ainsi ; mais il redoutait de se faire des ennemis du puissant archevêque de Mayence et de l'évêque de Vérone.

Il semble même, d'après les *Annales de Prudence* (2), que Gottschalk ait été chassé « honteusement » de l'Italie et qu'il ait traversé la Dalmatie, la Pannonie, la Norique, avant de paraître au concile de Mayence. Ces *Annales* ajoutent :

In presentia Hludovici, Germanorum regis, episcopali concilio detectus atque convictus, tandem ad dioeceseos suæ urbem metropolim... redire compellitur, quatenus illic dignum suæ perfidiæ judicium subiret.

Cette citation a été vivement discutée. Le rédacteur de ces *Annales*, Prudence, dit-on (3), ayant été plutôt favorable à Gottschalk, il est impossible qu'il ait pu écrire ces lignes : elles sont donc de la main d'un faussaire, et l'on a aussitôt accusé Hinkmar de les avoir falsifiées. — C'est là une opinion que l'on peut soutenir, mais aucun texte ne vient en donner une justification (4).

D'autre part, sur ces mots « *detectus atque convictus* » l'on a fait les plus étranges suppositions. Gottschalk, à son retour de l'Italie,

(1) Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, tome III, page 392.

(2) *Prudentii Annales*, année 849, tome I, page 443.

(3) Borrassch, page 22.

(4) Voyez Schrörs, *Hinkmar von Reims*, page 101, note 55.

se serait caché dans Mayence; trouvé par les émissaires des évêques, il aurait été amené devant le synode des prélats alors rassemblés dans cette ville.

Nous ferons remarquer que ces mots « *detectus atque convictus* » ne se rapportent point à la personne même de Gottschalk, mais aux idées et aux opinions exprimées par notre moine.

La locution française « atteint et convaincu d'hérésie » donnerait une traduction assez exacte de ces mots.

Une raison de sentiment d'ailleurs vient à l'appui de cette opinion. La conduite qu'on voudrait faire tenir à Gottschalk, serait en contradiction flagrante avec tout ce que nous savons de notre moine. Gottschalk, en effet, n'était pas homme à cacher ses opinions, et surtout à redouter de les exposer devant un synode d'évêques. Nous avons déjà eu l'occasion de voir la liberté avec laquelle il s'exprime devant Noting de Vérone; avec cette persuasion intime que lui seul possède la vérité, et que toute l'Église est dans l'erreur, il se fait l'apôtre de sa doctrine, et répand ses idées avec une violence inouïe. — Nous acceptons donc pleinement les données des *Annales* de Prudence.

Gottschalk, chassé d'Italie, parcourut donc la Dalmatie, la Pannonie, la Norique, prêchant partout sa nouvelle doctrine. Nul doute que ces paroles ne fussent accueillies avec empressement par des populations éprouvées si souvent par la guerre, la famine et mille autres calamités. Tant il est vrai que l'homme, même le plus ignorant, accepte avec joie une doctrine qui lui donne l'explication de ses souffrances et de ses misères! Pendant longtemps encore les prédications enflammées de Gottschalk devaient trouver un écho en Italie. Maints évêques se plaindront dans les conciles, que nombre de prédicateurs itinérants répandent des idées hérétiques, et enseignent aux populations de funestes et inutiles doctrines (1). Comment Gottschalk arriva-t-il à Mayence, nous ne saurions le dire: mais en l'année 848, nous le trouvons en cette ville au moment du Synode de Mayence qui s'ouvrit le 1^{er} octobre 848.

(1) Voyez Mansi, tome XIV, page 938. *Quidam clericorum vel monachorum, peregrinantes... multiplices spargunt errores et inutiles quaestiones disseminant.* Synod. Ticin., an 850, canon 23.

GOTTSCHALK

AU SYNODE DE MAYENCE

Gottschalk ne se présenta point devant les évêques rassemblés à Mayence dans la tenue d'un accusé, mais il vint en accusateur et déposa un écrit dirigé contre Raban ; il fit d'autre part une courte profession de foi où il déclarait nettement sa croyance à une double prédestination. Ces deux écrits ne nous sont point parvenus, il ne nous en reste que les fragments cités par Hinkmar dans son grand ouvrage sur la Prédestination (1).

Quatre points sont successivement traités dans le libelle de Gottschalk contre Raban :

I. *De gemina prædestinatione*. Le moine affirme sa croyance à une double prédestination : celle des bons et des réprouvés.

II. *De libero arbitrio*. Gottschalk partage l'opinion exprimée par Saint Augustin dans sa controverse contre les Pélagiens et les « Célestiens ». Il ne peut comprendre que Raban préfère aux doctrines d'un Augustin, les opinions erronées d'un Gennadius de Marseille, disciple de Cassien.

III. *De Voluntate Dei*. La volonté de Dieu est toute puissante et parfaitement libre, car « *Deus noster omnia quæcumque voluit, fecit.* » Ceux-là seuls sont sauvés, que Dieu veut sauver.

(1) Hinkmar, *De Prædest.*, chap. v, page 25 ; XXI, page 118 ; XXIV, page 149 ; XXVII, page 211. — Ces fragments sont réunis dans Migne, tome CXXI, page 366.

IV. *De morte Christi*. Le fils de Dieu n'est mort que pour les seuls élus. « *Pro eis (scilicet reprobis) ullo modo crucifixus fuit.* »

Gottschalk remit en outre une courte confession qui n'est qu'un résumé précis de ses idées sur la double prédestination ; elle renferme sous une forme plus brève, ce que les deux autres confessions de Gottschalk contiendront plus tard : les mêmes idées y sont exprimées.

La sentence prononcée par le synode ne pouvait être douteuse, l'archevêque de Mayence présidant l'Assemblée. Les détails des débats seraient intéressants à connaître, mais ils ne nous sont point parvenus. Nous n'avons pas même la lettre synodale de cette assemblée, car dans la lettre de Raban à Hinkmar de Reims, l'Archevêque de Mayence y parle en son nom privé (1).

Cette lettre cependant est du plus grand intérêt. Raban informe Hinkmar du résultat du concile. La doctrine de Gottschalk avait été condamnée par les prélats réunis à Mayence (2), et le moine renvoyé pour être jugé par son métropolitain, Hinkmar. La missive de Raban se terminait par ces mots : « Vous ferez bien de l'enfermer
« dans votre province d'où il n'est sorti qu'en transgressant la
« règle monastique, afin qu'il ne puisse plus répandre son erreur,
« ni séduire les peuples. Nous savons qu'il s'est fait déjà beaucoup
« d'adhérents, dans lesquels il a détruit tout souci de leur salut.
« Nous vous écrivons seulement ces quelques lignes sur sa doctrine,
« telle qu'il l'a soutenue devant nous ; vous pourrez vous en ins-
« truire plus au long par vous-même, en l'interrogeant, et décider
« ce qu'il conviendra de faire... » Hinkmar devait suivre à la lettre les instructions de l'archevêque de Mayence.

En prenant sur lui de juger et de condamner Gottschalk, l'archevêque de Reims commettait une infraction à la règle monastique. Si elle eût été strictement observée en effet, notre moine aurait dû être jugé par l'évêque de Soissons, Rothad, dont la juridiction s'é-

(1) *Histoire littéraire de la France*. 2^e édit., Paris, 1866, tome V, page 353. — La lettre de Raban se trouve dans Migne, tome CXII, pages 1574-76.

(2) *Gallia Christiana*, tome V, page 448 : *Aliam quoque synodum Moguntia tenuit an. 848 in qua congregati præsules, Gothescalcum Orbacensem monachum, de prædestinatione Dei prave sentire, ut plurimis visum est, convictum, inquit Annales Fuldenses, ad proprium episcopum Ingumarum (Hincmarum) Remos transmiserunt.*

tendait sur le couvent d'Orbais. Plus tard, les ennemis d'Hinkmar lui reprocheront cette liberté qu'il crut devoir prendre, et l'archevêque se verra obligé de légitimer sa conduite dans sa lettre au pape Nicolas.

Plusieurs motifs expliquent, sans toutefois la légitimer, l'attitude d'Hinkmar en cette circonstance. Il se méfiait de Rothad, évêque de Soissons, et l'accusait d'être favorable aux idées nouvelles (1). L'archevêque de Reims qui jouissait de la faveur de Charles le Chauve, dont il était le plus ferme soutien, se considérait en quelque sorte comme le chef spirituel de l'Église franque ; et d'après le portrait que les savants historiens de *Histoire littéraire de la France* (2) nous ont laissé de l'éminent archevêque, on ne peut douter, qu'avec son caractère hautain et dominateur, Hinkmar n'eût un certain plaisir à diriger un concile où les plus célèbres d'entre les ecclésiastiques francs devaient siéger, et que Charles le Chauve avait lui-même convoqué. Mais cependant, disons-le pour atténuer ce jugement, Hinkmar comprenant toute l'importance de la situation : nous avons déjà vu que les questions futiles, mais dangereuses, soulevées par les moines, ne le laissaient point indifférent ; il veillait avec un soin scrupuleux à ce que les doctrines fondamentales de l'Église ne fussent point ébranlées ; Gottschalk le premier attaquait ouvertement l'Église en niant le salut universel par Christ et le mérite des bonnes œuvres ; on peut plaindre le sort de Gottschalk et regretter qu'Hinkmar se soit montré impitoyable envers lui ; mais, en tant qu'archevêque, il était obligé de sévir ; et malheureusement avec ce caractère dominateur qu'il possédait, il le fit avec une violence qui devait lui aliéner une partie de l'Église franque.

Le concile de Quiersy se réunit au palais de Quiersy au commen-

(1) Voyez la lettre d'Hinkmar au pape Nicolas dans Flodoard, livre III, chap. XII-XIV. — Le livre de Flodoard, *Historia Ecclesie Remensis*, se trouve dans le tome CXXXV de la patrologie de Migne. A propos de l'évêque de Soissons, on y lit la phrase suivante : ... *in nostra parochia, quoniam Rothadus, de cujus parochia erat, illi nesciebat resistere et novitates amans timebatur a nobis...*

(2) *Histoire littéraire de la France*, tome V, page 587. « D'abord on aperçoit en « lui un esprit vif, subtil, pénétrant, étendu... ; mais on y découvre en même « temps un caractère altier, inflexible, impérieux, rusé, partial, enveloppé, artificieux, entreprenant ; une politique qui lui faisait adroitement mettre tout « en usage pour venir à bout de ses desseins et de ses entreprises. »

cement de l'année 849. Sur les canons édités par ce concile nous ne possédons plus rien ; car les quatre canons cités dans les *Sacro-sancta concilia* de Ph. Labbe et G. Cossart, tome VIII, p. 56 et 57 se rapportent, comme le disent les auteurs de l'*Histoire littéraire* (1), à un second concile qui fut tenu dans la même ville de Quiersy en 853.

Pour savoir ce qui fut décidé dans ce concile, nous sommes obligé de glaner parmi les écrivains qui ont parlés des démêlés de Gottschalk avec l'archevêque de Reims (2).

D'après ces quelques indications nous pouvons reconstituer les faits à peu près comme ils se sont passés. Ce fut Charles-le-Chauve qui convoqua le concile au palais de Quersy. Douze évêques s'y trouvaient : parmi eux, Hinkmar de Reims, Wénilon de Sens, Rothad de Soissons et Pardulus de Laon ; on y remarquait Ratbert abbé de Corbie, Bavon, abbé d'Orbais et supérieur de Gottschalk et Halduin, abbé d'Hautvilliers.

Gottschalk, refusant de se rétracter, fut battu de verges (3), et obligé de brûler ses écrits : on déclare illégale l'ordination qu'il avait reçue du chorévêque Rigbold ; et pour empêcher dorénavant notre moine de répandre ses erreurs, on lui interdit de parler, et on l'enferma dans les prisons du couvent d'Hautvilliers, situé sur les bords de la Marne. Les membres du concile résumèrent leurs décisions prises contre Gottschalk, dans une lettre qu'ils adressèrent à ce moine, lettre fort brève, mais très précise (4).

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome V, page 361.

(2) Parmi les auteurs où nous avons trouvé des renseignements sur ce concile, citons :

1° Hinkm. *De Prædestinatione*, chap. II.

2° Lettre d'Hinkmar au pape Nicolas, déjà citée.

3° *Sancti Remigii lugdunensis episcopi liber de III epistolis*, chap. XXIV. (Migne tome CXXI, page 1026.)

(3) On a blâmé Hinkmar de ces rigueurs ; mais on peut faire observer que Gottschalk était moine, et que la peine lui fut infligée conformément aux lois monastiques alors en vigueur.

(4) Voyez les *Sacrosanct. Concilia*, de Labbe et G. Cossart, tome VIII, page 57. La souscription de la lettre est conçue en ces termes « *Ecclesiastica sententia in pertinacissimum Gottescalcum propter incorrigibilem obstinationem illius in synodo apud Carisiacum habita a XII episcopis ecclesiastico vigore prolata.* »

GOTTSCHALK

AU COUVENT D'HAUTVILLIERS

L'archevêque de Reims avait atteint le but qu'il se proposait ; le couvent d'Hautvilliers dépendant du diocèse de Reims, il pouvait surveiller notre moine et sévir contre lui, lorsque l'occasion se présenterait.

Néanmoins, il essaya d'abord, non de le prendre par la douceur, mais de chercher à le convaincre et lui faire abjurer ses erreurs. Dans ce but, il lui adressa une lettre (1) où il lui expliquait à sa manière des passages tirés des pères, soit de Prosper, soit surtout d'Augustin. D'après cette lettre, il montrait que Dieu prévoit le bien et le mal, mais ne prédestine que le bien. Il affirmait qu'une prescience sans prédestination était possible ; et qu'une simple « prescience » du mal n'engageait point le libre arbitre de l'homme.

Avec un autre adversaire que Gottschalk, l'archevêque de Reims eût pu peut-être réussir, et remporter une victoire qui aurait flatté son amour-propre ; mais notre moine, qui était le disciple enthousiaste d'Augustin, n'était point homme à accepter aussi facilement les idées d'Hinkmar et surtout l'interprétation qu'il faisait des passages d'Augustin.

Du couvent d'Hautvilliers, Gottschalk, soit pour répondre à Hinkmar, soit pour intéresser l'Église franque à son sort, publia deux confessions de sa foi ; l'une très courte, résumé succinct de

(1) Flodoard, tome III, chap. xxviii, page 553.

ses croyances ; l'autre plus développée : aussi la désigne-t-on sous le nom de *Gotteschalci confessio prolixior* (1). Cette dernière n'est, au point de vue des idées que la répétition plus détaillée de la première. Nous allons chercher à donner une idée des croyances de Gottschalk d'après ces deux confessions.

La *confessio prolixior* débute par une invocation magnifique à Dieu, dont Gottschalk implore le secours pour l'aider à développer ses idées. Toute la confession est écrite sous l'influence de Romains X, 10. « La foi du cœur conduit à la justice, et la confession de bouche au salut. » Nous ne saurions trop insister sur ce point ; car il nous explique toute la personne de Gottschalk, et jette un jour lumineux sur sa vie. Il a cru par la grâce gratuite de Dieu, et pour nous servir d'une comparaison qu'il emploie : Il est un sarment et Dieu est la vigne qui porte ce sarment. Séparé de la vigne dont il reçoit toute sa vie, le sarment se dessèche, et ne peut porter de fruits.

Tout de même dans l'homme élu vient de Dieu : par lui-même l'élu n'est rien (*indigentissimo dignanter largiaris*) ; par la vertu invincible de sa grâce (*per gratiae tuae invictissimam virtutem*), Dieu peut lui accorder certaines faveurs : c'est ainsi que Gottschalk a « obtenu » de Dieu certaines vues sur sa prédestination et sa prescience divines ; ces idées, il va les exposer dans la confession de foi qui va suivre. Notre moine n'a point de raisons pour s'enorgueillir : c'est Dieu qui a tout fait ; Gottschalk aurait pu être un de ces sarments, séparés du tronc de la vigne, et destinés à être jetés au feu. — Une conséquence naturelle découle de là : la nécessité pour notre moine de répandre ces vérités qui lui ont été révélées par Dieu ; son salut en dépend (*nunc quoque veraciter atque simpliciter ore confitear ad salutem*) ; se taire serait encourir la condamnation divine. Avec une telle conception, l'on peut aisément prévoir que Gottschalk exprimera ses idées sans détours, et avec une hardiesse inconnue jusqu'alors : car c'est une vérité divine qu'il a reçue et dont il se fait l'apôtre. — Il n'y a pas lieu de nous étonner non plus que les adversaires de Gottschalk, et en particulier l'archevêque de Mayence, l'aient accusé d'orgueil « incorrigible » ;

(1) Ces deux confessions se trouvent dans Migne, tome CXXI, pages 347-366.

ils étaient irrités de voir en lui une telle ténacité, et une telle hardiesse : ils ne comprenaient point la source d'où elles provenaient. Cette accusation, portée par ses adversaires, tombe d'elle-même, quand on lit le premier paragraphe de cette confession : la toute-puissance de Dieu et le néant de l'homme y sont dans un perpétuel contraste et l'on est forcé d'admirer le ton de profonde humilité et de fervente piété qui s'en dégage.

La confession proprement dite suit aussitôt cette invocation. Suivant notre moine, les êtres se divisent en deux catégories bien distinctes : Dans l'une se trouvent les saints et les élus qui ont à leur tête Jésus-Christ, qui les a rachetés ; dans l'autre, les démons et les réprouvés dont Satan est le chef (1). — Les premiers seuls sont prédestinés, car Dieu ne prédestine que le bien ; quant aux seconds (et l'on voit ici l'insistance que Gottschalk met à ne pas faire de Dieu l'auteur du mal). Dieu leur prédestine le châtement en « prévision » des péchés qu'ils commettraient ; mais il ne prédestine pas les méchants au châtement.

Jusqu'ici la doctrine du moine n'attaque en rien les dogmes de l'Église ; il semble même faire une concession à ses adversaires qui l'avaient accusé d'enseigner une double prédestination ; mais, si l'on va plus au fond des choses, on voit que cette concession est purement illusoire.

Qu'est-ce que Gottschalk en effet entend par le bien ?

Par ce terme, notre moine comprend soit la grâce de l'élection, soit la justice du châtement ; il s'appuie sur ce verset du psaume 23, v. 5 : *Diligis misericordiam videlicet et judicium*. Cela revient, somme toute, à enseigner une double prédestination ; et ce qui semble justifier cette opinion, c'est l'argumentation qui suit cette définition du « bien. »

Cette distinction que l'on faisait généralement : « le châtement est prédestiné aux méchants, mais non les méchants au châtement », lui paraît être purement illusoire ; car prescience et prédestination ne peuvent être séparées en Dieu : elles ne constituent point deux actes distincts en sa personne ; les séparer serait

(1) Migne, tome CXXI, page 34 D (1^{re} confession).

introduire un changement en Dieu qui est « *immutabilis*. » Changer pour Dieu, ce serait mourir (1).

L'immutabilité de Dieu est prouvée par de nombreux passages des Écritures. Ex. III, v. 4. « *Tu solus es qui es*. » — Ps. CI, v. 28. « *Tu semper idem ipse es*. » — Malach. III, 1. « *Tu es, Domine et non mutaris*. »

Après avoir établi l'immutabilité de Dieu par des passages bibliques ou tirés des Pères (saint Augustin, Grégoire-le-Grand), et s'être appuyé sur cet attribut de divin pour montrer l'égalité absolue de ces deux termes « *prædestinare et præscisse* », Gottschalk aborde hardiment la grave question de la prédestination des réprouvés ; il cherche moins à exposer sa propre théorie qu'à montrer que ses idées sont celles qui ont été formulées ou enseignées par les plus grands docteurs de l'Église. On comprend sans peine qu'en premier lieu, notre moine cite Augustin dont il était le disciple enthousiaste. Il a la ferme assurance que pour ce père « *præscientia prædestinatio* ». Augustin, dit-il, emploie indifféremment (2) l'un ou l'autre de ces termes, et à l'appui il donne plusieurs extraits des œuvres de ce Père.

Gottschalk en conclut que les réprouvés sont condamnés tant par la prescience de Dieu que par sa prédestination. Pour donner encore plus de clarté à sa pensée, il propose d'expliquer cette expression « *præscientiâ damnatos* » par une métalepse. Les deux actes de Dieu « *præscire et prædestinare* » sont tellement indissolubles qu'on peut comprendre le premier dans le second, et attribuer au premier les effets du second (3).

L'équivalence de ces deux termes étant prouvée, Gottschalk cite de nombreux passages prouvant la prédestination des réprouvés et tirés des œuvres d'Augustin (4), de Fulgence (5), de Grégoire le

(1) Voir Migne, tome CXXI, page 353 A. « *Et ita deinceps in sempiternum mutatus, id est, mortuus esse (quod absit) proberis*. »

(2) *Idem*, page 355 C. « *Interdum præscientia pro prædestinatione ponitur*. »

(3) *Confessio prolixior*. Migne, tome CXXI, page 356 A.

(4) De la « *Cité de Dieu* » et de l'« *Enchiridion* ».

(5) Gottschalk avait été surnommé « *Fulgentius* » à cause de l'admiration qu'il professait pour les œuvres de ce prélat. W. Strabo, dans sa lettre à Gottschalk, appelle ce dernier « *le second Fulgentius* » :

Addita sunt fastis Fulgentii dona secundi. Dümmler, *Pro'æ .ævi carolini* (tome II, page 363).

Grand et d'Isidore. Ces passages ne nous arrêteront point ; nous ferons observer toutefois, qu'en citant des extraits d'Isidore, notre moine donne une indication qui éclaire singulièrement sa doctrine. Il n'enseigne point « deux » prédestinations : ce serait porter atteinte à l'immutabilité divine ; mais une prédestination double ; il emprunte à Isidore son expression de « *gemina, bispartita prædestinatio* ». — La doctrine de notre moine est une prédestination à « double face. » Pour illustrer sa pensée, il a encore recours à saint Augustin. A propos de la faculté que l'homme a d'aimer, « l'amour », saint Augustin emploie le terme de « *dilectio gemina* » (1) en parlant de l'amour que l'homme a, soit pour Dieu, soit pour son prochain ; et l'homme cependant n'a qu'une seule faculté d'aimer.

L'exposé des croyances de Gottschalk se termine en cet endroit. On peut voir, par cette rapide analyse, que la préoccupation dominante de notre moine dans cette confession est de montrer que ses idées, bien loin d'être hérétiques, sont conformes aux doctrines de l'ancienne Église.

Le reste de la confession est une sorte de conversation sublime entre Dieu et Gottschalk ; on y voit éclater, en maints endroits, l'exaltation du martyr ; le style lui-même s'élève, et nulle part l'expression ne revêt plus de force et plus de majesté. Assuré qu'il est en possession de la vraie doctrine, dans une invocation magnifique à Dieu, il s'écrie : « C'est dans ton livre, c'est dans les livres « de tes « ministres » qui ont écrit sous l'influence de ta grâce, « que je trouve ces doctrines clairement énoncées ; je ne puis « contredire ce qui est la vérité (2). » A l'idée qu'il pourrait faiblir et renier sa foi, son esprit lui fait entrevoir le Seigneur Jésus, « vérité invincible », auquel il doit tout. Cette vision lui donne une nouvelle force, il jure de ne se laisser détourner de la vérité, ni par le désir de plaire aux hommes, ni par la préoccupation des souffrances qui l'attendent.

Redescendant alors sur la terre, il prend à partie ses adversaires : ce reproche d'hérésie lancé contre lui, il le retourne contre eux ; mais, à la vue de leurs erreurs, toute animosité semble l'abandon-

(1) *Confessio prolaxior*. Migne, tome CXXI, page 357 D.

(2) *Confessio prolaxior*. Migne, tome CXXI, page 358 C. ; pour les citations suivantes voyez les pages 360 et 361.

ner ; il supplie Dieu de les éclairer et de protéger son Église. — Pour convaincre enfin de la vérité de ses doctrines les personnes « inexpérimentées », et qui peuvent se laisser enlacer dans les « filets » de ses adversaires, il demande qu'on lui permette d'en appeler à un jugement de Dieu :

« Qu'on remplisse quatre tonneaux d'eau, de graisse, d'huile ou « de poix, qu'on allume dessous un grand feu, et qu'on me permette, « pour prouver ma foi catholique, après avoir invoqué ton nom « glorieux, de me plonger dans chacun de ces tonneaux. J'y mettrai « la seule condition que, si j'en sors sain et sauf, mes adversaires « embrasseront la vérité et détesteront l'erreur. Si j'hésite à subir « cette épreuve, qu'on me jette au feu et qu'on m'y laisse périr. »

Il ne faut point voir dans cet appel au jugement de Dieu, une marque d'orgueil chez notre moine (1) ; Gottschalk est absolument persuadé du succès de cette épreuve, tant il est persuadé de la justice de sa cause (2).

Les derniers mots de la confession respirent la plus grande humilité ; le moine prie le lecteur, quel qu'il soit, de se souvenir de lui dans ses prières et d'implorer Dieu pour que « le pécheur « Gottschalk » n'abandonne point la vraie foi catholique ; sa dernière parole est un élan de son âme à Dieu, qu'il supplie de donner la vraie foi à ceux qui liront cette confession, et de pousser ceux-ci à répandre cette vérité pour « leur salut ».

(1) Voyez, dans le tome II, des *J. Sirmondi Opera varia, Venetiis, 1728*, page 998, la façon dont Raban parle de ce « jugement de Dieu » demandé par Gottschalk. Il y voit une preuve de l'orgueil « incorrigible » de notre moine. « Les trois « jeunes gens dont parle le livre de Daniel, dit-il, n'ont pas demandé l'épreuve « du feu avec une opiniâtreté semblable.

(2) Migne, tome CXXI, page 362 : « *Valerem sospes exire...* »

LA CONTROVERSE SUR LA PRÉDESTINATION

LA LUTTE ENTRE LES THÉOLOGIENS

LA LUTTE ENTRE LES SYNODES

La confession de Gottschalk contredisait absolument les doctrines d'Hinkmar ; on comprend tout le dépit que dut ressentir l'archevêque : le moine qu'il avait essayé de convertir restait inflexible ; le prisonnier d'Hautvilliers le bravait encore du fond de sa prison.

Les conséquences de la confession de Gottschalk sont importantes à noter : pour notre moine, elles ne firent que rendre sa prison plus étroite. La sentence portée contre lui par les évêques rassemblés à Quiersy fut exécutée avec la plus grande rigueur ; on lui enleva tout moyen de correspondre avec ses amis, et depuis ce moment on n'entendit plus sortir du couvent d'Hautvilliers une parole sur la Prédestination. Ce moment marque donc pour l'infortuné moine le commencement de cette agonie lente qui devait durer plus de vingt années.

Néanmoins, disons-le, avant la publication de sa confession, Gottschalk jouissait d'une certaine liberté ; il put encore correspondre avec quelques-uns de ses amis ; Hinkmar nous cite (1) le titre

(1) *Hinkm. opp.*, tome I, 305. « *Pittacium ad quemdam monachum* ».

d'un écrit (*pittacium*) que Gottschalk adressa à un de ses partisans ; la rédaction de ces deux confessions nous laisse supposer d'autre part qu'on lui permettait encore d'écrire. Mais, après ce nouveau défi jeté à l'archevêque, il semble que l'abbé d'Hautvilliers, Halduin, redoubla de sévérité à l'égard de l'infortuné moine qui, depuis ce moment, disparaît de la scène de l'histoire.

Mais une autre conséquence, et assurément à laquelle Hinkmar était loin de s'attendre, suivit la publication de ces confessions. Jusqu'ici la lutte, quelque violente qu'elle eût été, avait été circonscrite : c'était un simple moine qui luttait contre un puissant archevêque, et l'issue de cette querelle ne pouvait être douteuse. Après l'apparition des confessions de Gottschalk, la querelle s'envenime ; la cruauté montrée au concile de Quiersy à l'égard du moine d'Hautvilliers soulève une réprobation universelle : dès que l'occasion se présentera, la lutte éclatera plus violente que jamais, et menacera même à un moment de jeter la discorde et la division dans l'église franque.

Ce fut Hinkmar qui devait mettre le feu aux poudres. Pour combattre les doctrines predestinatiennes de Gottschalk, l'archevêque adressa à ses « paroissiens », après le concile de Quiersy, le bref : *Ad reclusos et simplices* (1). Dans cette lettre paroissiale, il cherchait à faire prévaloir ses idées sur la « question de la Prédestination » comme étant celles d'Augustin et de Fulgence.

Deux partis se forment aussitôt dans l'église : chacun comptera les noms les plus éminents. Parmi les adversaires d'Hinkmar citons : l'évêque de Troyes, Prudence ; Ratramne, moine de Corbie et plus tard l'illustre évêque de Lyon, Remi. Hinkmar chercha aussitôt des partisans et des défenseurs. Il demanda d'abord à Raban, de lui prêter son appui ; il lui envoya même les confessions de Gottschalk et son écrit *Ad reclusos et simplices*. Mais l'archevêque de Mayence prétexta ce mauvais état de sa santé, pour ne point prendre part à la lutte. « Son grand âge et sa faiblesse » dit-il « devraient lui permettre de goûter le repos ».

Rebuté, Hinkmar s'adresse alors à Scot Erigène, qui écrivit son fameux livre *De divinâ prædestinatione* (2). Cet écrit, loin de servir à

(1) *J. Sirmondi opera varia. Venetiis, 1729, tome II, page 989.*

(2) *Migne, tome CXXII, pages 355-440.*

la cause d'Hinkmar, ne fit que lui nuire. Les idées panthéistiques qui y étaient contenues, augmentèrent le nombre des adversaires de l'archevêque; de nombreux écrivains prirent la plume pour en faire des réfutations; parmi eux citons Wénilon, de Sens; Prudence de Troyes (1); il y eut un autre écrit dont l'auteur est anonyme, mais dont le titre est bien significatif, et qui montre toute l'ardeur et la passion des partis dans cette querelle (2).

Il n'entre point dans le cadre de notre étude d'examiner en détail chacun des ouvrages précédents; mais, disons-le toutefois, on cherche, soit dans un parti, soit dans l'autre, à reproduire plus ou moins exactement la doctrine de saint Augustin; pour donner plus de poids à son argumentation, on l'appuie sur de longues citations, souvent fastidieuses, tirées soit de la Bible, soit des Pères. Les partisans d'Hinkmar (excepté toutefois Scot Erigène qui se place au point de vue philosophique), Servatus Lupus, Pardulus de Laon, cherchent à montrer qu'Augustin n'a point enseigné une prédestination des méchants; Prudence (3), Ratramne (4) au contraire tireront des œuvres d'Augustin des thèses prouvant plus ou moins clairement la prédestination des réprouvés: ils s'appuieront sur l'identité déjà formulée par Gottschalk, de la Prescience et de la Prédestination.

Le livre fameux *De tribus epistolis liber* (5) qui émanait de la province de Lyon, et dont on a très vraisemblablement attribué la rédaction à l'évêque de Lyon, Remi, devait ouvrir une nouvelle phase dans la con-

(1) Migne, tome CXV (pages 1009-1376). *De prædestinatione contra Joannem Scotum, sive liber Scoti correctus*.

(2) « *Adversus cujusdam vanissimi hominis qui cognominatur Joannes, ineptias et errores de prædestinatione et præscientiâ divinâ et de verâ humani arbitrii libertate.* » Migne, tome CXIX, pages 101-250.

(3) Migne, tome CXV, pages 71-1010. — L'évêque de Troyes, après un éloge pompeux d'Augustin dans lequel il dit que s'opposer à la doctrine de ce père, c'est se mettre en opposition avec l'Église tout entière, pose trois thèses qu'il tire d'Augustin:

- 1° Il y a une double prescience et prédestination ;
- 2° Le Rédempteur n'est mort que pour les seuls élus ;
- 3° Dieu ne veut sauver que ceux qu'il sauve réellement.

(4) Migne, tome CXXI, pages 13-80, « *De Prædestinatione Dei libri duo* ». — Ce livre fut écrit sur l'invitation de Charles le Chauve, auquel il est dédié. — La doctrine d'Augustin y est formulée en 21 thèses.

(5) « *Santi Remigii Lugdunensis episcopi, subnomine ecclesiæ lugdunensis, de tribus epistolis liber.* » Migne, tome CXXI, pages 985-1068. — L'auteur résume en sept thèses

troverse. A la lutte des théologiens va succéder la lutte, beaucoup plus grave, des synodes : l'unité de l'Église franque parut un moment sur le point de sombrer.

L'écrit de l'évêque de Lyon, attaquant si manifestement les idées d'Hinkmar et émanant d'un homme si universellement respecté, ne pouvait rester sans réponse. Hinkmar y répondit en convoquant le second concile de Quiersy en 853, dans ce même palais où Gottschalk quatre ans auparavant avait été obligé de brûler ses écrits. Le roi de France intervint lui-même dans la lutte, et se rangea du côté d'Hinkmar : il prit lui-même une part très active dans ce concile : son intérêt l'y poussait ; ayant besoin de l'Église, il désirait éteindre cette querelle naissante qui menaçait de l'affaiblir ; et comme l'archevêque de Reims était à ses yeux le médiateur désigné entre la Royauté et l'Église, il n'y a pas lieu de nous étonner qu'il se soit rangé du côté où son intérêt semblait devoir trouver le plus grand profit. Les canons (1) du concile de Quiersy, si pleins de contradictions étaient un défi jeté à l'église de Lyon.

Remi y répondit par son livre *De tenenda immobiliter Scripturæ*

la doctrine de l'Église sur la prédestination ; voici les principales, qui sont dirigées contre Hinkmar.

I. La prescience et la prédestination de Dieu sont éternelles et invariables.

III. Dans l'œuvre de Dieu tout est prévu et prédestiné.

V. La prédestination n'oblige personne à faire le mal, car elle repose sur la persévérance dans le péché, prévue par Dieu.

L'auteur s'élève dans le chap. xxiv, « *De condemnatione Gotteschalci* », contre les procédés employés par Hinkmar contre le malheureux moine. « Puisque Gottschalk avait attaqué des évêques, dit-il, c'eût été à d'autres qu'à des évêques à lui infliger sa punition. » — Au chap. xxv « *Inaudita in Gotteschalcum crudelitatis exempla* », il flétrit la cruauté montrée en cette occasion par Hinkmar, et termine le chapitre par ces belles paroles, page 1030 : « ... *Illa ejusdem miserandi hominis tam longa et inhumana in ergastulum per tot annos damnatio, aliqua, ut credimus, compassionis benignitate et consolatione fuerat temperanda..., ut frater pro quo Christus mortuus est, per caritatem et spiritum mansuetudinis potius lucraretur, quam abundantiori tristitia absorberetur.* » A la fin du traité, il attaque les théologiens qui ont soutenu Hinkmar. — Scot Erigène n'y est pas ménagé « *Ita phantasticis ad inventionibus et erroribus plenus (Scotus) est, ut non solum de fidei veritate nullatenus sit consulendus, sed etiam cum ipsis irrisione et despectione dignis scriptis suis, nisi corrigere et emendare festinet* » page 1055.

(1) Voyez les *Sacrosanct concilia* de Ph. Labbe et G. Cossart, tome VIII, pages 56-58. — Quatre canons y furent formulés.

1° Prédestination des élus à la grâce et à la gloire ; le châtement seul est prédestiné aux réprouvés.

veritate, où chaque article du concile de Quiersy est examiné et réfuté en même temps (1). L'église de Lyon devait imiter son chef; le synode de Valence (2), auquel quatorze évêques et trois métropolitains prirent part, fut la réponse au concile de Quiersy. La double prédestination y fut nettement formulée et les écrits de Scot Erigène violemment attaqués.

Toute entente semblait désormais impossible; les conciles se succèdent : à Langres et à Savonnières (3), on réédite les articles du concile de Valence. Charles le Chauve soumet les décisions de ces conciles à Hinkmar qui écrivit alors son grand ouvrage sur la Prédestination; enfin le synode de Touzy (octobre 860), dont les canons sont si ambigus, et permettent par là une double interprétation, arrivera à calmer momentanément les esprits, sans toutefois les convaincre.

Si nous avons crû devoir esquisser à grands traits les différentes phases que revêtit la controverse sur la Prédestination, c'est, que, dans la plupart des livres que nous avons passés en revue, le nom de Gottschalk y est souvent cité, et ses doctrines y sont l'objet de débats passionnés. Toute la dernière partie du livre de Remi est un plaidoyer éloquent en faveur du prisonnier d'Hautvilliers; et

2° Par le péché d'Adam nous avons perdu notre libre arbitre; nous l'avons recouvré par Jésus-Christ;

3° Dieu veut sauver tous les hommes, quoique tous ne soient pas sauvés;

4° Jésus-Christ a souffert pour tous les hommes, quoique le mystère de sa passion ne soit pas « appliqué » à tous.

(1) Voyez Migne, tome CXXI, pages 1083-1134. « *Sancti Remigii libellus de tenandâ immobiliter scripturæ veritate* ». Au chap. II, Remi, parlant des articles de Quiersy s'exprime de la façon suivante « *Hæc (les articles de Quiersy) cum legissemus et ad-juncto nobis fratrum nostrorum bene studentium et rectè intelligentium collegio, pia et fîdéli attentione singula pertractassemus, graviter percussi et confusi animo, vidimus in eis et Scripturæ sacræ certissimam veritatem et beatissimorum Patrum, præcipuèque Sancti Augustini reverendam..., novo conatu et ausu nimis temerario impugnari, et quantum in ipsis fuit, improvidè atque insolenter labefactari.* »

(2) *Sacrosanct. concil. P. Labb. et Cossartii*, tome VIII, pages 134-136. — 23 canons la plupart dirigés contre les articles de Quiersy, y sont formulés. La doctrine de Scot y est traitée de « bouillie ». — C'était Ebon de Grenoble, neveu de l'ancien archevêque de Reims, qui rédigea les articles.

(3) Voir sur les conciles de Langres et Savonnières, et sur le synode de Touzy, le livre de Schrörs. « *Der Erzbischof von Reims, Hinkmar*, page 141.

somme toute, les idées exprimées soit par Ratramne, soit par Rémi ou Prudence, ont leur point de départ dans les confessions de Gottschalk.

LE DÉBAT SUR LE TERME « *TRINA DEITAS* »

MORT DE GOTTSCHALK.

Pendant que les théologiens se disputaient et se lançaient l'anathème, le moine qui avait soulevé cette grave dispute vivait prisonnier dans le couvent de Hautvilliers. Du fond de son cachot au moins il n'entendait point toutes les injures dont on l'accablait, et la violence avec laquelle on attaquait sa doctrine. Cependant, parmi ces théologiens qui ne ménageaient ordinairement point notre moine, il se trouva un évêque, Amolon de Lyon, qui adressa à Gottschalk une épître pleine de la plus grande douceur. Il ne partageait pas les idées prédestinatiennes, mais la situation de Gottschalk l'avait ému; l'idée que ce moine pourrait mourir sans avoir reconnu ses erreurs, le poussa à lui écrire cette lettre où il lui expose, avec la plus grande simplicité, les points de sa doctrine qui ne lui paraissent pas conformes à la foi de l'Église.

Amolon formule en six thèses, les erreurs qu'il relève dans la doctrine de notre moine (1).

1° Aucun de ceux qui ont été rachetés par Jésus-Christ ne peut périr;

2° Les sacrements sont inutiles à ceux qui doivent périr;

3° Ceux qui périssent n'ont pas été incorporés à Jésus-Christ et à l'Église par le baptême;

(1) « *Amolonis, ad Gothescalcum epistola* », Sirmond, *Opp. varia*, tome II, pages 893-908. — La suscription de la lettre est ainsi conçue : « *Amolo, humilis ecclesiæ lugdunensis episcopus, dilectissimo fratri Gothescalco salutem.* »

4° Les réprouvés sont « tellement » prédestinés à la mort éternelle, qu'ils n'ont pu et ne peuvent se sauver ;

5° L'unique prière que l'on puisse faire pour les réprouvés, c'est que Dieu leur adoucisse la peine ;

6° Dieu et les saints se réjouiront de ceux qui ont été prédestinés à la mort éternelle.

A la fin de sa lettre, Amolon reproche à Gottschalk de traiter avec mépris les prêtres et les évêques, d'appeler hérétique son adversaire Raban. Le respect chrétien exigerait, semble-t-il, un autre langage (1).

Il le conjure d'abandonner ses erreurs et termine en assurant Gottschalk qu'il lui parle en ami désireux de le voir ramené à des idées plus saines.

Peut être, si Gottschalk eût compté parmi ses adversaires des hommes comme Amolon, aurait-il montré moins de rigueur dans ses idées. Mais une si longue captivité n'était point faite pour adoucir un homme aussi passionné que notre moine ; elle l'avait aigri. La nouvelle lutte qui allait s'engager montrera combien une si longue détention, loin de calmer Gottschalk, avait altéré son caractère.

Une autre question, différente de celle de la Prédestination, agitait en effet les esprits : c'était une question métaphysique, concernant l'essence divine dans ses rapports avec le Fils et le Saint-Esprit. On pourrait ainsi formuler le problème à résoudre « la déité (*deitas*) des personnes divines est-elle une ou bien triple (*una aut trina*) » ?

Hinkmar soutenait qu'elle était « une », les adversaires de l'archevêque au contraire qu'elle était « triple » ; et à l'appui de leurs idées, ils invoquaient une hymne sacrée dans laquelle se trouvaient ces mots « *Trina et una deitas* ». Avec son caractère hautain, qui ne supportait point de contradiction, Hinkmar ordonna aux moines de son diocèse de remplacer ces mots de « *trina deitas* » par *Te, summa deitas* ».

Aussitôt grand émoi parmi les moines qui voyaient avec peine qu'on s'attaquât à une de leurs hymnes les plus vénérées. Les enne-

(1) Suivant Amolon, Gottschalk osait appeler ses adversaires « *Rhabanicos* » (Voyez même lettre page 902).

mis d'Hinkmar entrent dans la lice. L'abbé de Corbie, Ratramne, écrivit un livre pour défendre l'hymne incriminée (1); il prouvait par des exemples tirés d'Augustin et d'Hilaire que ce terme de « *trina deitas* » était parfaitement conforme au dogme traditionnel.

Comment Gottschalk intervint-il dans la lutte; nous ne saurions le dire, ni comment il parvint à tromper la surveillance sévère dont il était l'objet. Toujours est-il qu'Hinkmar eut encore à lutter contre ce moine qu'il croyait à jamais oublié.

Nous ne connaissons les idées de Gottschalk sur la Trinité, que par les fragments de l'écrit de notre moine cités dans l'ouvrage d'Hinkmar « *De uná et non triná deitate.* » D'après ces quelques lignes, si toutefois elles nous ont été transmises fidèlement par l'archevêque de Reims, voici quelles auraient été les idées soutenues par Gottschalk (2).

Ce terme *una et trina deitas* est pour lui, l'expression classique de la doctrine catholique enseignée par l'Église : elle est un juste milieu entre les erreurs du Sabellianisme et de l'Arianisme. Prosper a employé le terme de « *trina majestas* », Prudence celui de « *trina pietas* ».

Arator, celui de « *trina potestas* » ; l'Église grecque elle-même s'est servie des expressions « *τρισαχιον* et *τριθεοτητα* ». Au IV^e synode de Constantinople, on trouve dans les canons ces mots « *cooperante trina et conglorificanda deitate* ».

Après avoir établi par des exemples l'usage fréquent de ce terme dans l'ancienne Église, Gottschalk attaque directement l'archevêque de Reims. Désapprouver cette formule « *trina deitas* » est d'un hérétique monarchien. En supprimant ces mots de l'hymne sacrée, l'on se rend coupable d'un péché mortel. Il ne faut point croire cependant que ce terme soit synonyme de « *deitas triplex* ». Ce serait là une « grossière erreur ». Ce terme *trina* indique la subsistance de la divinité dans les trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. *Trina deitas* — *trinus deus* — *Deus qui est trinitas*.

Gottschalk se servait de la comparaison du baptême pour illustrer sa pensée. « On plongeait, dit-il, trois fois l'enfant dans l'eau, et

(1) Le livre de Ratramne ne nous est point parvenu ; c'est par un passage du livre d'Hinkmar « *De una et non trina deitate* » que nous connaissons ce détail. — Voyez *Hinkmari Opp.*, tome I, page 413.

(2) Voyez même livre, pages 415-418, 518, 526 et 534.

« cependant l'on ne peut pas dire qu'il y ait trois immersions et trois « baptêmes, mais une triple immersion, et un triple baptême ; et, « en un mot, une seule immersion et un seul baptême (1). »

Cette comparaison fait ressortir la conception de notre moine, et montre l'erreur que son adversaire Hinkmar lui reproche. Gottschalk, en effet, ne saisit l'unité divine que comme une unité logique ; ces trois « natures » ne forment point une personne concrète ; c'est un être abstrait qui s'individualise dans chaque hypostase et arrive ainsi seulement à l'existence (2).

Jamais encore l'archevêque de Reims n'avait été pris à partie d'une façon si violente et si directe ; on ne l'accusait pas moins que d'être un « hérétique », et de partager les erreurs des antitrinitaires. Le livre *De una et non trina Deitate* fut sa réponse ; les doctrines de Ratramne et de Gottschalk y sont successivement réfutées.

Mais il fallait empêcher dorénavant le moine de se livrer à de pareilles attaques. Tout porte à croire que l'archevêque prit toutes les précautions nécessaires pour qu'aucun écrit hérétique ne sortît plus d'Hautvilliers ; car, à partir de ce moment, l'on n'entend plus parler de Gottschalk. Pour frapper plus directement le moine, Hinkmar interdit qu'on lui administrât la communion. Cependant, avant de prendre une telle décision, il écrivit à Raban pour lui demander son avis, et l'informa en même temps des nouvelles attaques du moine.

La réponse de Raban (3) ne se fit point attendre. L'archevêque blâma Hinkmar d'avoir laissé au moine la liberté d'écrire. « Par ses écrits, « dit-il, il a encore plus fait que par ses paroles, et le nombre de « ceux qu'il a enivrés sont nombreux ; il faut donc lui enlever toute « possibilité d'écrire. Quant à la communion, elle ne doit pas lui « être accordée, » et pour légitimer cette décision, Raban s'appuie sur II Jean, 1, 10 et Gal, II, 18 (4).

(1) Voyez *Hinkmari opera*, tome I, page 417. « *Ter proculdubio mergimur et tamen propterea trina ipsa merito et trinum baptismum, id est, trina tinctio, non, quod absit, tres mersiones et tres tinctiones aut tria baptismata, sed una est generaliter mersio et una tinctio id est unum baptisma.* »

(2) Schrörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, page 155.

(3) *Sirmondi opera varia*, Venetiis, 1728, tome II, page 989.

(4) Voyez même lettre, page 997.

Hinkmar suivit rigoureusement les conseils de l'archevêque de Mayence et interdit à l'abbé d'Hautvilliers de permettre que Gottschalk reçût les secours de la religion. Ce fut un coup sensible pour notre moine qui trouvait dans les pratiques religieuses un adoucissement à sa captivité.

Cependant à un moment donné, il sembla que la fortune qui jusque-là avait été si contraire à Gottschalk, allait, par un hasard inespéré, tourner en sa faveur. Par son orgueil et ses mesures arbitraires, Hinkmar s'était fait de nombreux ennemis. Un dernier acte de l'archevêque de Reims, la destitution de Rothad, évêque de Soissons, fit éclater de toutes parts les plus vives réclamations.

L'évêque de Soissons (1) avait puni et suspendu de ses fonctions un de ses prêtres, convaincu d'un crime capital. Hinkmar prit la défense du prêtre en question, et en tant que métropolitain, ordonna à Rothad de le rétablir dans ses anciennes fonctions. Sur le refus de Rothad, Hinkmar priva ce prélat de la communion épiscopale, sous prétexte de désobéissance aux règles de l'Église. Le concile de Pistes, tenu en 862, confirma la sentence prononcée par Hinkmar contre l'évêque de Soissons. Rothad, assuré de la justice de sa cause, en appela au Saint-Siège contre son archevêque; et dans ce but, il se prépara à aller plaider lui-même sa cause devant Nicolas I^{er}. Avant que le prélat eût pu mettre son projet à exécution, Hinkmar le déposa de l'épiscopat, et le fit enfermer dans un monastère. Il paraîtrait même que l'évêque fût assez durement traité pendant sa captivité (2).

Cet acte autoritaire de l'archevêque de Reims raviva les haines les plus violentes contre lui. En 862, les amis de Rothad adressèrent leurs réclamations au Saint-Siège sur la conduite d'Hinkmar; pour donner plus de poids à leurs griefs, ils mirent le pape au courant des démêlés de Gottschalk avec l'archevêque, et de la dureté montrée par ce dernier contre le malheureux moine. Hinkmar apprit les accusations qui étaient portées contre lui: il chargea aussitôt l'évêque de Beauvais, Eudes, de se rendre auprès de Nicolas, et lui confia une lettre dans laquelle il expliquait au pape les raisons qui

(1) *Histoire littéraire de la France*, tome V, page 549.

(2) Mansi, tome XV, page 296.

l'avaient poussé à destituer Rothad ; il cherchait aussi à se disculper des plaintes qu'avaient soulevées ses procédés envers le prisonnier d'Hautvilliers.

Hinkmar ne reçut point de réponse du pape ; mais celui-ci lui ordonna de paraître en 863 au concile de Metz que devaient tenir les archevêques Thietgrand, de Trèves, et Gunther, de Cologne, assistés des légats pontificaux (1). Gottschalk était aussi invité à se présenter devant cette assemblée, et tout porte à croire que les légats pontificaux avaient mission d'examiner les griefs portés contre l'archevêque par ses ennemis.

Hinkmar, craignant probablement quelque réprimande, ne parut point au concile : pour expliquer sa conduite en cette circonstance, il fut obligé d'écrire une nouvelle lettre au pape Nicolas.

Dans cet écrit (2), on peut se rendre compte de toute l'animosité du prélat contre Gottschalk. La vie du moine, sa condamnation soit à Mayence, soit à Quiersy, les doctrines hérétiques qu'il soutenait, y sont successivement abordées. Hinkmar reconnaît que, soit lui, soit Gottschalk ont été invités à comparaître devant le concile de Metz : il s'excuse en prétextant la longueur de la route, et la difficulté des communications. « Pour ce qui le concerne, dit-il, il ne demande qu'à mettre Gottschalk en liberté, pourvu toutefois qu'il rétracte ses hérésies ; si le pape désire avoir une entrevue avec Gottschalk, il est loin de s'y opposer (3) ; mais il recommande au pape de choisir pour reviser le procès du moine, des juges très versés dans les Écritures et les Pères ; car, sans cela, ils pourraient se laisser séduire par le prisonnier d'Hautvilliers. »

Dans une autre lettre (4) adressée à Egilo, archevêque de Sens, qui se rendait à Rome pour régler différentes questions, l'archevêque de Reims semble insister particulièrement sur ses démêlés avec

(1) Voyez H. Schrörs, *Hinkmar, Erzbischof von Reims*, page 253.

(2) On trouve cette lettre dans les *Sacrosancta concilia de Labbe et Cossart*, tome VIII, pages 57 et 58.

(3) Voyez la lettre citée précédemment ; Hinkmar s'y exprime en ces termes : « *Non enim me delectat hunc in carcere detentum intueri, quamvis ob suam pertinacem obstinationem has merito luat* » et plus loin : « *Quod si vestræ auctoritati gratum sit, ut alicui custodiendus committatur, providete ut is cui tradetur sit catholicus, et in honore et in pretio habeat gravitatem ecclesiasticam.* »

(4) Hinkmar, *Opp.*, tome II, pages 290-293.

Gottschalk. Les raisons qui poussèrent Hinkmar à écrire à Egilo, nous sont fournies par l'archevêque de Reims lui-même. Gottschalk avait réussi à gagner à sa cause un certain Guntbert, moine d'Hautvilliers, qu'il persuada d'aller à Rome pour intercéder en sa faveur auprès du pape. Hinkmar, ayant appris la chose, chargea l'archevêque de Sens de soutenir ses intérêts devant Nicolas. On sent bien que tous les efforts de l'archevêque de Reims tendent à empêcher le pape d'intervenir dans cette question. Les hérésies de Gottschalk sont de nouveau mentionnées; Hinkmar termine en disant que, remettre ce moine en liberté, pourrait porter le plus grave préjudice à l'Église franque.

Le pape fut-il convaincu par les arguments d'Hinkmar, nous n'en savons rien; mais probablement il pensa que l'affaire était de trop peu d'importance pour s'en occuper sérieusement, aussi abandonna-t-il notre moine à son malheureux sort.

Désormais tout espoir de voir s'ouvrir les portes de sa prison fut perdu pour Gottschalk. Quelle dernière espérance pouvait-il entretenir, puisque ses amis eux-mêmes n'avaient rien obtenu du souverain pontife? Pouvait-il croire que l'inflexible archevêque de Reims se départirait un instant de la haine si violente qu'il lui avait toujours témoignée? Les rêveries apocalyptiques dans lesquelles tomba l'infortuné prisonnier, nous montrent le coup terrible que vint lui porter l'anéantissement de ces rêves les plus chers (1).

On comprend facilement que l'image d'Hinkmar, son persécuteur, vint hanter l'esprit de ce malheureux épuisé par une si longue et si dure captivité. Il voyait en l'archevêque, l'Antéchrist prédit par les Ecritures; au bout d'une période de deux ans et demi, son terrible adversaire devait mourir: alors s'ouvrirait pour le pauvre moine l'ère de la réhabilitation: il serait nommé lui-même archevêque de Reims, et mourrait martyr de la foi.

Parfois, son imagination exaltée semblait reporter son esprit sur ces luttes terribles de la Prédestination. Les idées les plus étranges s'emparaient alors du cerveau du pauvre insensé: il croyait que le Père, le Fils et le Saint-Esprit procédaient de sa propre personne. — Parfois, sa raison s'égarait complètement: Il se figu-

(1) Voyez *Hinkmari Opp.*, tome II, pages 550 et 552.

rait être le premier Adam et refusait de porter les vêtements qui lui offraient les moines du couvent.

Un pareil état ne pouvait durer longtemps : la mort seule était désirable pour le pauvre moine ; il fut bientôt atteint d'une maladie mortelle. Hinkmar, en ayant été informé, envoya aussitôt aux moines d'Hautvilliers une confession de foi (1) renfermant en quelques phrases les doctrines de l'Église sur la Trinité et la Prédestination. Les moines devaient obtenir du moribond une rétractation soit verbale, soit écrite de ses hérésies. Bien qu'affaibli et miné par la maladie, Gottschalk semble avoir conservé une partie de cette tenacité indomptable qu'il avait déployée durant toute sa vie : il refusa de signer la confession et éclata en imprécations contre l'archevêque de Reims. Hinkmar envoya alors par écrit aux moines d'Hautvilliers les prescriptions suivantes : « Dans le cas où le moine reconnaîtrait ses erreurs, on ne devait point lui refuser les secours de la religion. Dans le cas contraire, la communion lui serait interdite, il serait enseveli dans une terre non consacrée, et aucun psaume ne serait chanté sur sa tombe. — Gottschalk resta inflexible, et mourut le 30 octobre 868 ou 869 chargé de l'anathème de l'Église (2).

Pour porter un jugement sur le moine dont nous avons essayé d'esquisser la vie, il faudrait posséder les différents écrits (3), qu'il dirigea contre ses adversaires : malheureusement en dehors des

(1) Hinkmar, *Opp.*, I, page 552. — La confession de foi s'y trouve tout entière.

(2) Voyez : *Histoire littéraire de la France*, vol. V, page 356. — « Il mourut après environ 20 ans de prison en 868 ou 869, le XXX d'octobre, comme il paraît par le nécrologe d'Hautvilliers où le jour de sa mort se trouve marqué. »

(3) Il ne nous reste, en fait d'écrits de Gottschalk, que ses deux confessions (*confessio*, et *confessio prolixior*, et sa lettre à Ratramne. Ces écrits se trouvent dans Migne, tome CXXI, pages 349-372.

Voici la liste des autres ouvrages ou libelles, écrits par ce moine et que nous ne connaissons pas :

1° Fragments du libelle contre Raban, et confession de Gottschalk au synode de Mayence, réunis dans Migne, tome CXXI, pages 365-68 ;

2° *Pittacium ad quemdam monachum* (Hinkm., *Opp.*, tome I, page 26) ;

3° Fragments de l'écrit de Gottschalk sur la question : *De unâ et trinâ deitate* (Hinkm., *Opp.*, tome I, pages 413 et 438).

Le livre de M. Francis Monnier, Paris, 1853, intitulé : *De Gottescalci et Joh. Scoti controversia. Insunt X Gottescalci carmina inedita*, donne dix poésies comme venant du moine. — Ebert (*Geschichte der Litteratur des Mittelalters*, tome II, page 169, n'en admet que deux seulement comme venant de la plume de Gottschalk. L'une d'elles, com-

deux confessions que nous avons analysées et de l'épître de Ratramne, les documents font absolument défaut; nous n'avons que des fragments détachés des différents écrits de Gottschalk dans les ouvrages de l'archevêque de Reims, et l'animosité et la haine que ce prélat montra contre l'infortuné moine, ne permettent point d'accepter comme absolument authentiques les citations qu'il nous fait.

Dans tous les cas, il ne nous a donné des écrits de Gottschalk que les fragments qui pouvaient le mieux prêter à la critique, et faire ressortir la légitimité de ses attaques. Il ressort de là qu'on ne peut accorder qu'une importance relative à ces documents : mais quant à les utiliser pour porter un jugement sur Gottschalk, on ne saurait le faire avec assez de circonspection : pour un tel travail, ce serait surtout aux deux confessions du moine qu'il faudrait s'adresser.

Le point de départ de la pensée de Gottschalk est dans l'égalité de ces deux termes : *præscire* et *prædestinare*, prouvée par de nombreux passages des Pères et d'Augustin. Cette identité amène nécessairement Gottschalk à affirmer une double prédestination : celle des bons et des méchants. La thèse posée en tête de la *confessio prolixior*, savoir que « Dieu prévoit le mal et le bien, mais ne prédestine » que le bien » se trouve ainsi infirmée.

La lettre d'Amolon à Gottschalk, écrite par un prélat si digne à tous égards de confiance, prouve que si le moine semblait en théorie faire quelques restrictions à la rigueur de sa thèse, il en tirait du moins toutes les conséquences logiques. Les sacrements de l'Église, le baptême entre autres sont déclarés inutiles aux réprouvés. Les fragments cités par Hinkmar dans son livre « *De la Prédestination* » viennent encore confirmer cette pensée.

mençant par ces mots : « *O quid jubes pusiole...* » et contenant dix strophes, serait authentique. Il se fonde sur le contenu de cette dernière, pour appuyer son assertion. Dans le courant de la poésie, en effet, l'auteur exprime tout le regret qu'il éprouve d'être séparé de sa patrie; depuis deux ans, il se trouve « dans une île de la mer ». Cette poésie, suivant Ebert, aurait été écrite par Gottschalk lors de son second voyage en Italie, et cette « île » serait une des îles de l'Adriatique où le moine aurait séjourné avant d'arriver au concile de Mayence. Les détails vagues et peu précis que contient cette poésie, ne permettent point d'affirmer la chose. — Ces deux poésies se trouvent dans le recueil des « *Poésies populaires latines antérieures au douzième siècle* » de E. Du Méril. Paris, 1843, pages 177 et 253.

On peut se demander maintenant pourquoi Gottschalk fut déclaré hérétique et fut condamné, tandis que ceux qui prirent sa défense ne furent point rejetés hors de l'Église.

Une distinction est nécessaire à faire ici : Ratramne et saint Remi prirent la plume moins pour prendre la défense du moine que pour maintenir la doctrine d'Augustin attaquée par Hinkmar et l'archevêque de Mayence. Ratramne surtout, dans son livre : *De Prædestinatione Dei*, adressé à Charles le Chauve, discute cette question au point de vue dogmatique et théorique ; il semble que les conclusions pratiques du dogme ne l'intéressent pas, ou plutôt il évite de les tirer.

Remi, dans son livre : *De tribus epistolis*, envisage cette grave question soit au point de vue dogmatique, soit au point de vue pratique ; mais dans le second cas, il réfute plutôt les opinions excessives de Raban et d'Hinkmar, qu'il n'exprime sa véritable pensée. Au commencement des chapitres qui traitent soit du baptême (chap. XLIV), soit des bonnes œuvres (XLVI), il cite d'abord en tête l'opinion de Raban sur ces questions, et la réfute point par point.

Gottschalk, au contraire, avec son caractère ardent et passionné, ne sait point garder cette mesure : il est l'apôtre d'une doctrine que Dieu lui a révélée ; son salut y est engagé. Aussi, n'use-t-il point de circonlocutions pour exprimer sa pensée ; elle éclate de la façon la plus violente et avec d'autant plus de force, que l'opposition qu'il rencontre est plus grande. Dans son libelle contre Raban, il dira en parlant des réprouvés : « *Pro eis ullo modo crucifixus fuit* » (Migne, tome CXXI, page 367), et plus loin : « *Ipsos (scilicet reprobos) ...salvare penitus nolit* ; ailleurs il ira jusqu'à dire que Dieu et les Saints se réjouissent de ceux qui ont été prédestinés à la mort éternelle. (Voir la lettre d'Amolon à Gottschalk, déjà citée.)

Ce fut cette hardiesse et cette témérité de langage qui valurent à Gottschalk les rigueurs de l'Église. On peut à juste titre accuser l'archevêque de Reims de s'être montré impitoyable à l'égard du malheureux moine. Le hasard mit aux prises deux hommes également entiers dans leurs opinions, également passionnés : l'un, était un puissant archevêque, et l'autre, un simple moine. La lutte devait nécessairement s'engager et l'issue n'en pouvait être douteuse.

Quant aux jugements portés sur Gottschalk par ses contempo-

rains, il est difficile de s'y associer : la plupart, en effet, sont dictés par la haine ; un Hinkmar ou un Raban étaient trop intéressés dans l'issue de cette lutte, pour qu'on puisse accepter à la lettre leurs jugements. Dans ses différents écrits, l'archevêque de Reims, aussitôt qu'il parle de Gottschalk, laisse percer une animosité peu digne d'un évêque chrétien. En parlant du libelle présenté par ce moine au concile de Mayence, Hinkmar emploie cette expression de « *liber virosæ conscriptionis* (Hinkm., *De Prædest.*, ch. v, page 25). Dans la lettre qu'il écrivit au pape Nicolas, on aurait de la peine à reconnaître Gottschalk, dans le portrait qu'il trace de ce moine : « *Homo animo elatus, quietis impatiens, novorum verborum cupidus, insatiabili honoris ambitione incensus, protervus et tumultuosus, ut inani animi ostentatione et falsâ quadam novitate sui nominis famam adipisceretur, adeptam latius opinionem propagaret, et propagatam ab oblivionis injuria vindicaret* (1)... » Chez Raban, on remarque la même intempérance de langage ; les mots violents et injurieux à l'adresse de notre moine sont trop nombreux, pour que nous puissions les citer ; il ne voit dans son adversaire qu'un ambitieux orgueilleux et entêté, qui cherche à ébranler la foi de l'Église. Aussi les auteurs de l'« *Histoire littéraire de la France* » ne se sont point trompés en disant que Raban peint Gottschalk avec des « couleurs fort désavantageuses (2). »

Parmi les auteurs postérieurs qui ont écrit sur Gottschalk, il en est un surtout qui, au dix-septième siècle, se fait remarquer par la violence de ses attaques : c'est le jésuite Cellot ; le fragment que nous citons fera juger de l'impartialité de l'écrivain (3) : « *Nomen infamiae sua celebre Gothescalcus, flabellum discordiæ, cymbalum novitatis, conciliorum materies, Episcoporum labor, Robani Mauri gloria, exercitatio Hinkmari, Prædestinatianorum resurrectio, simulacrum pervicaciæ, ævi sui fabula, nostri negotium, e putri sarcophago et asini sepultura sepultis cineribus tumultuatur.* »

Quant à nous, nous ne pouvons nous associer à ces attaques que

(1) En parlant des partisans de Gottschalk, l'archevêque de Reims montre la même intempérance de langage : « *Complicum ejus, qui jam sicut vermes in putredine scatentes, ebulliebant, iræ partim sunt mitigatæ...* » Hinkm., *Opp.*, tome II, page 539.

(2) *Histoire littéraire de la France*, tome V, page 353.

(3) *Ludovici Cellotii S. J. historia Gothescalci prædestinatiani*, Paris, 1655, page 23.

la haine seule a pu dicter : l'impression que nous avons retirée de cette étude, nous a fait voir Gottschalk sous un tout autre jour. Sans doute, l'on peut regretter que notre moine ait employé, dans ses confessions surtout, des paroles blessantes pour ses adversaires ; mais il ne faut pas juger ces paroles avec nos idées du dix-neuvième siècle ; les discussions théologiques du neuvième siècle étaient autrement passionnées que de nos jours ; les hommes qui y prenaient part n'avaient point dans leurs paroles cette courtoisie que l'intérêt nous fait mettre dans les nôtres. Le fait qu'un homme comme Walafrid Strabo, l'un des écrivains les plus savants et les plus éminents de son siècle, ait pu avoir pour Gottschalk une amitié si vive et si sincère, nous prouve toute l'injustice avec laquelle ce moine a été jugé par ses ennemis. La lecture des confessions de Gottschalk vient confirmer cette pensée ; et l'on regrette qu'on ait usé de pareils procédés envers ce malheureux, oubliant, selon la belle remarque de saint Remi de Lyon, que la vérité se persuade et ne se commande pas.

Vu :

Le Président de la Soutenance,
A. JUNDT.

Vu :

Le Doyen,

F. LICHTENBERGER.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
GRÉARD.

ine d'Orbais
842

842.

